



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Rapport annuel 2023-2024



Photo : Le canot occupe une place toute spéciale, une place unique, dans la relation qu'entretiennent les peuples autochtones avec le territoire.

Le canot, qui est resté pratiquement inchangé au gré de ses milliers d'années d'existence, est désormais utilisé et apprécié par les Canadiennes et les Canadiens de toutes les générations. C'est un symbole durable de la présence autochtone et de la continuité culturelle, ainsi que de nos avenir communs sur ces terres. Les canots algonquins sont faits d'écorce de bouleau et cousus avec des racines d'épinette. Leur construction témoigne de la relation entre les peuples algonquins et leur environnement, une relation fondée sur le respect pour les interrelations entre tout ce qui existe. Le canot représente la relation avec la Terre Mère et les cours d'eau, qui assurent sa survie.

Le canot, et l'idée même du canot, nous donnent l'occasion de prendre une pause et de réfléchir à ce lien absolument fondamental.

The Algonquin Canoe, 2012, Daniel (Pinock) Smith, canot en écorce de bouleau, membrures de cèdre, pagaies en cèdre. Collection de la Banque d'art du Conseil des arts du Canada.
Photo : Christian Lalonde

Ce canot a été installé de façon permanente dans l'espace d'exposition Âjagemô, dans les bureaux du Conseil des arts du Canada, à Ottawa.



Conseil des arts du Canada Canada Council for the Arts

150, rue Elgin
Case postale 1047
Ottawa (Ontario)
K1P 5V8
1-800-263-5588 ou
613-566-4414
info@conseildesarts.ca
conseildesarts.ca

150 Elgin Street
Post Office Box 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8
1-800-263-5588 or
613-566-4414
info@canadacouncil.ca
canadacouncil.ca

Les bureaux du Conseil des arts du Canada sont situés sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation algonquine.

Canada

Publié au Canada. No de cat : K21-1F-PDF. ISSN 1493-5597

Le 67^e rapport annuel du Conseil des arts du Canada ainsi que des renseignements additionnels sur les subventions, prix et services sont affichés sur le site web du Conseil.





**LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA
RECONNAÎT QUE SES LOCAUX SONT
SITUÉS SUR LE TERRITOIRE NON CÉDÉ DE
LA NATION ALGONQUINE ANISHINAABE
PRÉSENTE EN CES LIEUX DEPUIS DES
TEMPS IMMÉMORIAUX.**

Le Conseil reconnaît que les Algonquins sont les gardiens et défenseurs traditionnels du bassin hydrographique de la rivière des Outaouais et de ses affluents. Nous saluons leur longue tradition d'accueil dont ont bénéficié de nombreuses nations dans ce magnifique territoire et nous nous engageons à défendre et à promouvoir la voix et les valeurs de notre Nation hôte.

Le Conseil respecte et affirme les droits fondamentaux et issus de traités de tous les

peuples autochtones de l'ensemble de ce territoire. Il souscrit et continuera de souscrire aux engagements qu'il a pris envers les Nations et peuples autochtones quant à la reconnaissance de l'autodétermination et de la souveraineté.

Le Conseil reconnaît aussi l'oppression historique exercée sur les territoires, les cultures et les premiers peuples de ce qui est appelé aujourd'hui le Canada et il croit ardemment que les arts contribuent au processus de guérison et de décolonisation que nous poursuivons ensemble.

Cette reconnaissance territoriale a été rédigée par des membres de la communauté algonquine, et nous les remercions de leur générosité et de leur collaboration.

MANDAT

Le Conseil des arts du Canada contribue au dynamisme d'une scène artistique et littéraire créative et diversifiée, ainsi qu'à son rayonnement ici et dans le monde.

Le Conseil est l'organisme public de soutien aux arts du Canada, et son mandat est de « favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art ».

Ses subventions, services, initiatives, prix et paiements aux artistes, auteures et auteurs ainsi qu'aux groupes et organismes artistiques du Canada soutiennent leur quête artistique, la production d'œuvres d'art, de même que la promotion et la diffusion des arts et de la littérature.

Par ses activités de financement, de communication, de recherche et de promotion des arts, le Conseil favorise un engagement sans cesse accru des Canadiennes et des Canadiens et du public international envers les arts.

Son Programme du droit de prêt public (DPP) remet des paiements annuels aux créatrices et créateurs dont les œuvres se trouvent dans les bibliothèques publiques canadiennes.

La Banque d'art du Conseil des arts administre des programmes de location d'œuvres et favorise l'engagement du public envers les arts contemporains par le biais d'expositions et d'activités de rayonnement.

Le Conseil est responsable de la Commission canadienne pour l'UNESCO. La Commission assure la promotion des valeurs et des programmes de l'UNESCO afin de contribuer à un avenir de paix, de réconciliation, d'équité et de développement durable.

Le Conseil est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres. Le gouverneur en conseil nomme les membres du conseil d'administration ainsi que son directeur et chef de la direction. Le Conseil collabore aussi étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, qui œuvrent dans les domaines artistiques et culturels.

En tant que société d'État créée par une loi du Parlement en 1957, le Conseil rend compte de son activité au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Le Conseil reçoit son financement du gouvernement et des revenus de dotations, des dons et des legs s'ajoutent à son budget annuel.

TABLE DES MATIÈRES

06

Message du président du conseil d'administration

28

Gouvernance

08

Message de la directrice et chef de la direction

38

Commentaires et analyse de la direction

12

Principales réalisations

53

États financiers



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La troisième année de notre plan stratégique 2021-2026 a été marquée par la nomination de Michelle Chawla au poste de directrice et chef de la direction du Conseil des arts du Canada.

Michelle Chawla connaît très bien le Conseil et le milieu du financement des arts. Elle incarne parfaitement leurs valeurs et est tournée vers l'avenir, avec un style de leadership ancré dans l'ouverture et le dialogue. Le leadership dont elle a fait preuve et l'importance qu'elle accorde aux relations de confiance ont été des éléments essentiels à l'établissement de liens de collaboration étroits dans le secteur.

Dans la dernière année, le Conseil a fait des progrès importants dans la réalisation de ses engagements, notamment par la mise en œuvre de nouvelles approches

de partenariats et de collaborations pour répondre aux besoins du secteur. Nous avons ainsi lancé trois initiatives distinctes de prestation conjointe pour mieux soutenir les communautés autochtones et d'autres collectivités du Nord. Le Conseil a maintenant des partenaires sur le terrain – au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans l'Inuit Nunangat –, ce qui permet de servir les artistes d'une nouvelle manière, d'améliorer l'accès aux subventions du Conseil et de réduire les barrières auxquelles se heurtent les communautés autochtones pour accéder au financement public.

J'aimerais remercier les membres du conseil d'administration. Durant cette période difficile pour le secteur des arts, leur expertise a été un réconfort précieux. Je suis ravi que le conseil d'administration puisse

bénéficier d'un éventail aussi riche de compétences et de points de vue qui reflète la diversité de la société canadienne.

Nous devons faire preuve d'un optimisme prudent lorsque nous regardons vers l'avenir. Je suis conscient qu'il y a de nombreux défis à l'horizon – certains plus prévisibles que d'autres –, mais je demeure convaincu qu'ensemble, nous pouvons surmonter n'importe quel obstacle.



JESSE WENTE

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



MESSAGE DE LA DIRECTRICE ET CHEF DE LA DIRECTION

Mon mandat à titre de directrice et chef de la direction a commencé en juin 2023, et cette première année a été dynamique et profondément enrichissante. Plus que tout, je désirais que le changement de leadership se fasse d'une manière qui reflète les valeurs du Conseil et celles que je défends, soit l'ouverture, le respect et la confiance.

Ma préoccupation principale a donc été d'établir de nouvelles relations et de renforcer les relations existantes, en particulier avec le secteur artistique, mais aussi avec de nombreuses autres parties prenantes importantes.

Mes nombreux échanges avec les artistes, les organismes artistiques et les autres organismes de soutien aux arts à l'échelle municipale, provinciale et territoriale m'ont

permis de mieux comprendre les défis auxquels est confronté le secteur artistique, notamment la reprise postpandémie lente et inégale, les coûts croissants et les revenus en baisse. Le Conseil se concentre ainsi sur les défis communs à l'ensemble du secteur dans tout le Canada.

Le Conseil s'efforce de comprendre les différences régionales tout en continuant de soutenir le secteur, conformément aux engagements énoncés dans le plan stratégique 2021-2026.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier le conseil d'administration et ses membres pour leur soutien constant. Je voudrais aussi remercier le personnel du Conseil pour son dévouement et son service au secteur des arts.



Enfin, je voudrais souligner le talent et la résilience des artistes et des groupes et organismes artistiques. Malgré le contexte actuel difficile, je suis optimiste et inspirée par la créativité dont ils font preuve.

Je suis convaincue qu'en travaillant ensemble, nous trouverons les solutions dont nous avons besoin pour rebâtir un secteur des arts plus équitable et pérenne partout au pays, au profit de toutes et tous.

MICHELLE CHAWLA
DIRECTRICE ET CHEF DE LA DIRECTION



REGARD SUR LE FINANCEMENT ACCORDÉ EN 2023-2024

1 911

ORGANISMES ARTISTIQUES
ONT REÇU 206,8 MILLIONS DE
DOLLARS EN FINANCEMENT

3 570

ARTISTES ONT REÇU 82,2
MILLIONS DE DOLLARS EN
FINANCEMENT

473

GROUPES ONT REÇU 18,8
MILLIONS DE DOLLARS EN
FINANCEMENT

18 247

CRÉATRICES ET CRÉATEURS ONT
REÇU DES PAIEMENTS DE DROITS
DE PRÊT PUBLIC POUR UN TOTAL
DE 14,7 MILLIONS DE DOLLARS,
DONT 1,2 MILLION DE DOLLARS
VERSÉ POUR DE NOUVEAUX
TITRES INSCRITS

2 171

COLLECTIVITÉS AU CANADA ONT
BÉNÉFICIÉ DES SUBVENTIONS,
DES PRIX ET DES PAIEMENTS

758

ARTISTES ET PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS DES
ARTS ONT AGI À TITRE DE
PAIRS ÉVALUATEURS, DONT
309 ÉTAIENT DES PAIRS
ÉVALUATEURS POUR LA
PREMIÈRE FOIS





PRINCIPALES RÉALISATIONS

L'année 2023-2024 s'est amorcée avec l'entrée en fonction de Michelle Chawla au poste de directrice et chef de la direction pour un mandat de cinq ans. Sous sa direction, le Conseil des arts a progressivement adopté une approche plus transparente et relationnelle dans son travail avec le secteur, comme le démontre la présente section.

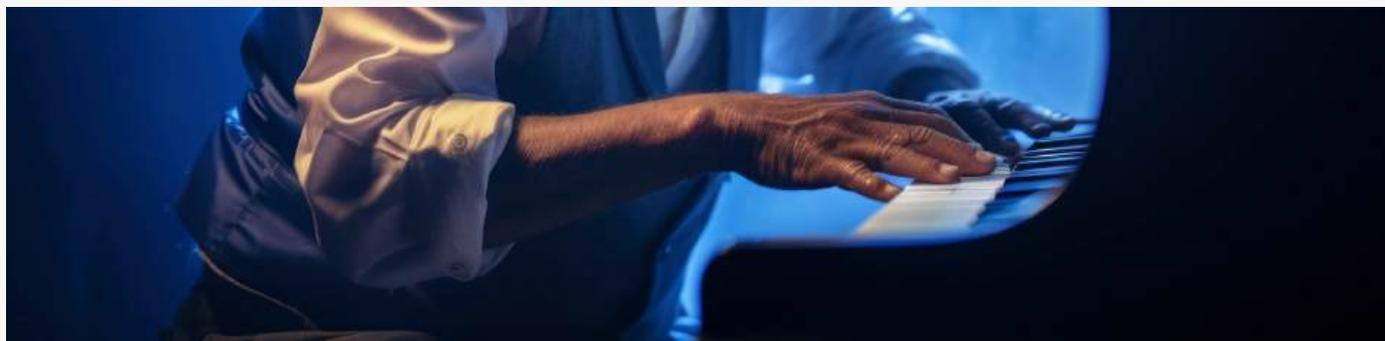


Au cours de la dernière année, le Conseil des arts a dû composer avec la fin du financement ponctuel de relance du secteur dans le contexte de la pandémie – et le retour à son budget de base – et l’initiative Recentrer les dépenses gouvernementales à l’échelle du gouvernement. Cette initiative signifie que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le Conseil des arts a dû réduire ses dépenses de 125 000 \$. Il devra également continuer de diminuer progressivement ses dépenses sur trois ans : 3,63 millions de dollars en 2024-2025, 7,33 millions de dollars en 2025-2026 et 9,88 millions de dollars en 2026-2027. Ces sommes ne sont pas cumulatives : 9,88 millions de dollars, c’est 2,7 % du financement que reçoit actuellement le Conseil du gouvernement. Il est donc prioritaire de réduire au minimum l’impact de ces changements sur le secteur des arts, le Conseil étant pleinement conscient des nombreux défis auxquels le secteur est confronté.

Dans la dernière année, le Conseil s’est surtout concentré sur les mesures à prendre

pour mieux soutenir le secteur des arts. Il y a tout d’abord la reprise postpandémique qui s’avère lente et inégale partout au Canada. Il y a ensuite les artistes et les organismes artistiques, qui sont confrontés à une plus grande précarité dans un contexte d’inflation, d’augmentation des coûts de création, de production et de présentation et d’un manque de logements, d’ateliers et d’espaces de présentation abordables. Enfin, les organismes artistiques des quatre coins du pays ont été particulièrement touchés par l’évolution du comportement du public et des donatrices et donateurs, ce qui a entraîné une baisse de revenus, d’abonnements et de dons.

Et pourtant, malgré ces circonstances difficiles, les artistes et les organismes artistiques de partout au pays ont fait preuve d’un dévouement, d’une passion et d’une résilience extraordinaires. Pour sa part, le Conseil a exploré de nouvelles et de meilleures façons de collaborer avec le secteur et de l’épauler dans la transition vers une vision commune d’un avenir durable pour les arts au Canada.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

Répondre aux besoins du secteur de nouvelles façons

Malgré les défis de la dernière année, le Conseil a continué de progresser dans la réalisation des engagements pris dans son plan stratégique 2021-2026, *L'art, plus que jamais*. Le Conseil a un impact significatif et durable dans tous les segments du secteur des arts, partout au pays.

En 2023-2024, le Conseil a versé plus de 325,6 millions de dollars en financement à des artistes ainsi qu'à des groupes et organismes artistiques des quatre coins du pays, ce qui représente l'investissement annuel dans le secteur le plus important de son histoire, à l'exception de celui effectué pendant la pandémie. Cela signifie que 88 % des crédits parlementaires du Conseil ont été directement injectés dans le secteur des arts. Ces fonds ont soutenu la création littéraire et artistique, et ont favorisé un accès accru aux arts partout au Canada et ailleurs dans le monde. Cet appui crée des expériences communes qui permettent aux membres du public d'échanger entre eux et ainsi de cultiver un sentiment d'appartenance dans plus de 2 000 collectivités, dans toutes les régions du pays. Le Conseil a également continué à soutenir les communautés autochtones, racialisées, sourdes ou

handicapées et les communautés de langues officielles en situation minoritaire.

Tout en continuant d'épauler le secteur comme il l'a toujours fait – principalement en octroyant des subventions pour la création et la diffusion d'œuvres artistiques et littéraires du Canada –, le Conseil investit également davantage dans des projets, partenariats et initiatives de transformation qui visent à trouver des solutions nouvelles et novatrices aux problèmes socio-économiques pressants ayant des répercussions considérables sur le secteur des arts et la société en général. Dans la dernière année, il est devenu évident que tous les segments du secteur sont confrontés à une précarité financière et des enjeux de viabilité à long terme. De nombreux organismes artistiques ont eu beaucoup de mal à se relever de la pandémie et à faire face aux pressions inflationnistes,

et ont besoin de ressources supplémentaires pour s'adapter à l'évolution rapide de l'écosystème artistique.

Pour répondre à ce besoin, le Conseil a fait équipe avec plusieurs organismes et d'autres bailleurs de fonds pour améliorer l'accès aux programmes qui aident les organismes artistiques à développer leur résilience et à explorer de nouveaux modèles d'affaires et de revenus. L'un de ces partenariats – avec Scale Collaborative – a permis à 15 organismes artistiques des quatre coins du pays de participer au programme Thriving Non-Profits. Ils ont ainsi pu découvrir différentes stratégies pour renforcer leur résilience financière et générer davantage de retombées pour le milieu. Après une année pilote fructueuse, le Conseil a renouvelé ce partenariat : jusqu'à 45 organismes artistiques supplémentaires pourront donc suivre le programme au cours de la prochaine année. À l'échelle régionale, le Conseil investit également dans le fonds

Catalyst and Transformation (Toronto), le programme Future Focus (Calgary) et le programme Invent & Adapt (Edmonton), qui aident tous les organismes à développer les compétences nécessaires pour s'adapter à l'évolution de l'écosystème artistique.

Les organismes ne sont pas les seuls à vivre des difficultés. De plus en plus d'artistes vivent dans une plus grande précarité, surtout maintenant qu'il est plus difficile de trouver des espaces abordables où vivre et travailler dans les villes du pays. Le Conseil travaille à trouver des solutions à ce problème urgent en collaborant étroitement avec les bailleurs de fonds municipaux et les villes dans le cadre de l'initiative consacrée aux espaces créatifs. Il s'agit d'un partenariat appuyant des projets pilotes à Toronto, Vancouver, Calgary et Montréal qui visent à trouver des solutions inédites aux problèmes de disponibilité et d'abordabilité des espaces créatifs que rencontrent les artistes et les organismes artistiques de ces villes.



PROGRÈS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT STRATÉGIQUES 2021-2026

Au 31 mars 2024

50 %

En voie de réalisation

ou plus du financement total accordé aux projet

En 2023-2024 :

53 % : financement de projet 47 % : financement de base

Référence 2020-2021 : 54 % du financement total (budget de base) accordé aux projet

20 %

En voie de réalisation

du financement de projet accordé à de nouvelles et nouveaux bénéficiaires

Sur le financement de projet accordé en 2023-2024, 33,8 M\$ a été versé à de nouvelles et nouveaux bénéficiaires :

21 % : nouveaux bénéficiaires 79 %

100 M\$

En voie de réalisation

pour soutenir les arts et la culture autochtones

Chiffres réels : 92,5 M\$

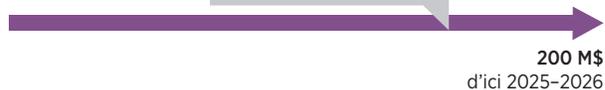


200 M\$

En voie de réalisation

pour une reconstruction innovante du secteur des arts

Chiffres réels : 152,2 M\$

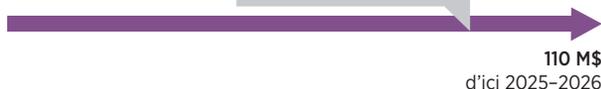


110 M\$

En voie de réalisation

pour soutenir les activités internationales

Chiffres réels : 82,8 M\$



74 M\$

En voie de réalisation

en investissements dans le Programme du droit de prêt public

Chiffres réels : 44,6 M\$



PRINCIPALES RÉALISATIONS

Tisser des liens avec le secteur et renforcer la confiance et la transparence

Pour soutenir plus concrètement le secteur des arts, le Conseil ne ménage aucun effort pour resserrer ses liens avec les parties prenantes. En effet, dans la dernière année, il a pris part à de nombreuses discussions importantes et indispensables. Ces échanges permettent au Conseil de collaborer avec le secteur au développement d'une vision d'avenir commune.

Depuis son entrée en fonction comme directrice et chef de la direction en juin 2023, Michelle Chawla a eu de nombreux entretiens, en personne et en ligne, avec des centaines d'organismes artistiques, d'artistes et d'organismes de soutien aux arts de partout au pays. Ces échanges ont permis au Conseil de réaffirmer son engagement à écouter pour améliorer sa compréhension des besoins du secteur, sa réponse à ces besoins et sa collaboration avec le milieu afin de surmonter les défis et concrétiser les priorités. La portée et les retombées de ces conversations contribuent grandement à raffermir la confiance et à consolider les relations du Conseil avec le secteur.

À la lumière de la rétroaction de nombreux organismes artistiques et artistes, le Conseil s'est également engagé à faire preuve de plus d'ouverture et de transparence à l'égard du secteur. Dans cette optique, la directrice et chef de la direction a publié deux lettres destinées au milieu, la première en décembre 2023 et la deuxième, en février 2024. Ces lettres, qui annoncent un changement positif vers une plus grande ouverture, se veulent rassurantes pour les parties prenantes et visent à leur fournir l'information contextuelle dont elles ont bien besoin. Pour le Conseil, il s'agit aussi d'un moyen de communiquer des données de façon plus proactive et accessible pour aider

le secteur à mieux comprendre les réductions budgétaires, les résultats de financement au terme des concours et la répartition générale des fonds. Les parties prenantes ont indiqué que les communications du genre sont appréciées et indispensables, et qu'elles jettent les bases d'une relation renouvelée entre le secteur et le Conseil.

Le Conseil explore aussi de nouvelles avenues pour ses méthodes de travail, désireux de changer sa façon de prendre contact et d'échanger avec les communautés qui n'ont pas d'antécédents avec le Conseil et d'affermir ses relations avec les parties prenantes. En 2023-2024, il a développé de

nouvelles approches de rayonnement pour mieux servir les communautés artistiques du pays, ce qui a donné lieu à des ateliers et des séances d'information publiques – organisées en ligne et en personne – entre autres à l'intention des communautés mal servies et marginalisées. Pour améliorer les échanges avec le secteur, en réponse à de nombreuses demandes de candidates et candidats, le Conseil a également organisé, dans le cadre d'un projet pilote, des séances de rétroaction groupée pour donner des conseils aux personnes dont la demande n'a pas été retenue, dans le contexte où le nombre de demandes est particulièrement élevé.

L'exposition *Au grand jour*, qui mettait en vedette les acquisitions du 50^e anniversaire de la Banque d'art. Elle s'est tenue à l'espace d'exposition *Àjagemô*, dans les bureaux du Conseil, entre le 20 juin 2023 et le 20 mai 2024.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

Cultiver des collaborations et des partenariats porteurs de sens à l'échelle des régions et des communautés

Outre toutes les mesures que prend le Conseil pour améliorer la façon dont il communique avec les personnes candidates et les bénéficiaires de subventions et les soutient, il a recours à une approche plus réfléchie dans ses collaborations, partenariats et initiatives avec les régions et communautés du pays et d'ailleurs dans le monde.

Dans ses efforts visant à rendre plus équitable l'accès à son financement dans toutes les régions, le Conseil collabore de près avec ses homologues provinciaux et municipaux pour mieux comprendre les besoins et les difficultés propres aux différentes régions du pays. Au cours de la dernière année, il a par exemple mis sur pied un groupe de travail avec des organismes de soutien aux arts de l'Alberta, une région qui a toujours reçu une part de l'enveloppe de financement du Conseil inférieure à la proportion d'artistes et de la population canadienne qui y vivent. Ce groupe réunit l'Alberta Foundation for the Arts, la Calgary

Arts Development Authority, et l'Edmonton Arts Council. Le Conseil travaille étroitement avec ces organismes pour échanger, analyser les données de financement et mieux comprendre la réalité, les enjeux et les défis de la province afin d'éclairer les stratégies qui régleront les problèmes d'accès des artistes et des organismes artistiques à ses subventions.

Le Conseil continue en outre de respecter son engagement à renforcer sa présence dans le Nord et ses relations avec cette région, en gardant le cap sur la prestation conjointe et l'autodétermination. Les initiatives de

prestation conjointe du Conseil avec l’Inuit Art Foundation et le gouvernement du Yukon – qui ont porté leurs fruits – ont d’ailleurs été toutes deux renouvelées durant l’année. En octobre 2023, le Conseil a aussi annoncé la conclusion d’une entente de prestation conjointe de trois ans avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, entente qui s’articule autour des priorités fixées par le secteur des arts des Territoires, notamment le renforcement des capacités des organismes artistiques autochtones et allochtones ainsi que le développement du secteur. Pour le Conseil, ces initiatives incarnent de nouvelles façons de travailler, puisqu’elles sont gérées par et pour les gens du Nord afin de répondre aux besoins et aux priorités uniques de la région.

Chaque année, le Conseil remet un éventail de prix à plus de 200 artistes du pays afin de récompenser leurs réalisations artistiques,

dont les prestigieux Prix littéraires du Gouverneur général et les Prix du gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques. Outre ces prix annuels récurrents, il a souligné, au cours de l’année, les réalisations d’un groupe de passeuses et passeurs culturels autochtones, témoignant de sa volonté de forger des relations plus profondes et significatives avec les communautés autochtones du pays. Ainsi, en septembre 2023, il a rendu hommage à quatre passeuses et passeurs culturels autochtones dont les contributions artistiques et culturelles ont favorisé l’utilisation et la promotion de langues autochtones, notamment le pied-noir, le Kwakwaka’wakw et le mi’kmaq. Ces personnes ont chacune reçu 10 000 \$ et la Distinction honorifique pour passeuses culturelles et passeurs culturels. Dans le cadre de son soutien à la Décennie internationale des langues autochtones des Nations



Nadia Myre, *[In]tangible tangles* (E165022-0-A) & (E131262-0-B) (2021), photographie numérique. Photo : Brandon Clarida Image Services

Unies, la Commission canadienne pour l'UNESCO a contribué à concrétiser cette remarquable initiative.

De plus, au début de 2024, le Conseil a souligné et renforcé sa relation avec la Nation algonquine anishinaabe – les bureaux du Conseil se trouvant sur le territoire non cédé de cette dernière – en agissant de façon concertée pour soutenir les artistes en arts visuels de la région. En effet, la Banque d'art du Conseil des arts a fait une acquisition importante pour sa collection, soit neuf œuvres de sept artistes en art contemporain de cette nation. Sur ces sept artistes émergents, en milieu de carrière ou bien établis, six font leur entrée à la Banque d'art. Non seulement cette acquisition augmente-t-elle le nombre d'œuvres algonquines anishinaabe de la collection, elle réitère également l'engagement du Conseil à l'égard de la nation hôte. En outre, en 2023-2024, l'exposition *Au grand jour* qui s'est tenue dans l'espace d'exposition *Âjagemô* du Conseil a présenté des œuvres d'art dont les thèmes allaient du sens de la communauté et de l'appartenance au rejet du statu quo. L'exposition invitait les visiteurs à réfléchir sur des histoires et des avenir communs.

À mesure qu'il resserre ses liens avec les communautés et les régions du pays, le Conseil continue aussi de jeter des ponts

et de collaborer avec ses partenaires à l'international. En septembre 2023, il a envoyé une délégation d'artistes de théâtre des communautés francophones en situation minoritaire aux Zébrures d'automne, un festival tenu à Limoges, en France, où le Canada français était l'invité d'honneur. Grâce à cette initiative, le Conseil a renforcé son appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, et les artistes de la délégation ont pu élargir leurs réseaux internationaux.

En 2023-2024, le Conseil a en outre maintenu son partenariat avec le Conseil des arts de Corée en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, et a lancé un deuxième appel de propositions pour le Fonds de cocréation Canada-Corée, qui finance des projets axés sur la cocréation artistique entre les deux pays, en particulier ceux ayant pour thème le développement durable et l'équité. Après le grand succès qu'a connu le premier appel de propositions lancé en 2022-2023, le deuxième appel a lui aussi donné lieu à un nombre impressionnant de candidatures. Cette année, 24 projets ont donc été financés grâce à un investissement de 600 000 \$. Ces projets renforcent les liens à l'international et les échanges interculturels, et portent sur certains des plus grands défis et des plus importantes questions auxquels les artistes et les sociétés du monde entier sont aujourd'hui confrontés.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Générer des retombées pour les gens à travers le Canada

En 2023-2024, le Conseil a continué de progresser par rapport aux engagements de son plan stratégique et, comme mentionné précédemment, a versé des subventions vitales à des milliers d'artistes ainsi que de groupes et d'organismes artistiques des quatre coins du pays. Il a décerné des centaines de prix pour souligner les réalisations de créatrices et de créateurs remarquables du Canada, faisant connaître leurs œuvres à encore plus de gens au pays. La Banque d'art a élargi son impressionnante collection de plus de 17 000 œuvres, donnant ainsi à l'ensemble de la population canadienne davantage d'occasions d'admirer des œuvres d'art visuel contemporain grâce à l'exposition d'œuvres louées dans des

bureaux et des édifices gouvernementaux, à des prêts aux musées et à des projets de rayonnement. Dans le cadre du Programme du droit de prêt public, le Conseil en outre a versé des paiements à plus de 18 000 créatrices et créateurs du pays à titre de rémunération pour l'accès gratuit à leurs livres dans les bibliothèques publiques de chaque province et territoire.

Somme toute, le financement du Conseil stimule la créativité et le talent des membres du secteur artistique, ultimement pour que des millions de Canadiennes et de Canadiens de toutes les communautés puissent découvrir et admirer des œuvres et, ainsi, tisser des liens et avoir une vision commune du monde et de l'avenir.





La Commission canadienne pour l'UNESCO

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO), qui relève du Conseil des arts du Canada, soutient l'engagement multilatéral du Canada à l'égard de l'UNESCO depuis 1957. Tout comme le Conseil, elle contribue à l'avancement de dossiers importants au bénéfice de la population du Canada et du monde entier. Et comme toutes les autres commissions nationales pour l'UNESCO, elle veille à ce que les initiatives de l'UNESCO soient mises en œuvre au pays et soient éclairées par des voix du Canada.

En tant qu'organisme rassembleur engagé, la CCUNESCO réunit des gardiennes et gardiens du savoir des domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information afin de favoriser le dialogue, la collaboration et les échanges, principalement, par la mobilisation des réseaux de l'UNESCO au Canada, qui comprennent des villes, des universités, des régions et des écoles.

Le travail de l'UNESCO est plus pertinent que jamais. C'est la principale agence de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui

se penche sur des enjeux urgents comme l'éthique des sciences et de la technologie, la préservation et la revitalisation des langues autochtones, la protection du patrimoine culturel et naturel, et l'éducation au service du développement durable.

Éducation

Dans le domaine de l'éducation, la CCUNESCO se concentre notamment sur la décolonisation de l'éducation. En août 2023, elle a publié une étude portant sur les

Village Highland, Iona, situé dans la région de la biosphère du lac Bras d'Or, en Nouvelle-Écosse.
Photo : Région de la biosphère du lac Bras d'Or



lacunes et les possibilités d'amélioration dans la manière dont l'histoire des personnes noires et du racisme à leur égard est enseignée dans les programmes de sciences sociales de la maternelle à la 12^e année au pays. Le rapport comprenait une liste de recommandations clés à l'intention des ministères de l'Éducation ainsi que des conseils et districts scolaires.

En partenariat avec la First Peoples' Cultural Foundation, la CCUNESCO a publié un rapport intitulé « Vers un monde meilleur pour toutes et tous : décoder, déconstruire et décoloniser l'enseignement supérieur au Canada et ailleurs », lequel met en lumière les changements systémiques que doivent apporter les établissements canadiens pour intégrer les perspectives, les savoirs et les modes de connaissances autochtones à l'enseignement.

Culture

En cette deuxième année de la Décennie des langues autochtones de l'ONU, la CCUNESCO a poursuivi sa collaboration avec des locutrices et locuteurs de langues autochtones et des gardiennes et gardiens des savoirs autochtones pour mieux comprendre l'importance de la revitalisation de ces langues et faire de la sensibilisation à ce sujet. En partenariat avec l'University College of the North, Grist, l'Indigenous Journalists Association et Whakaata Māori, elle a coorganisé deux événements portant

sur les langues et médias autochtones dans le cadre de la 22^e session de l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'ONU.

De plus, deux rencontres internationales du Réseau des villes créatives de l'UNESCO ont eu lieu au pays cette année. En effet, en octobre 2023, Québec a été l'hôte de la réunion annuelle des villes créatives en littérature, tandis que London, en Ontario, a accueilli en mars 2024 la réunion annuelle des villes créatives en musique. Les deux villes ont accueilli des participantes et participants du monde entier et mis à leur disposition des espaces pour échanger, ont mis en valeur les talents et organismes locaux, et ont organisé des présentations d'autres villes créatives. La CCUNESCO a participé aux deux réunions en présentant des séances sur le rôle des commissions nationales de l'UNESCO, des villes et de la culture dans l'atteinte des objectifs de développement durable.

Sciences sociales et humaines

En collaboration avec la Fondation canadienne des relations raciales, la CCUNESCO a formé une délégation de 24 leaders noirs de la société civile canadienne pour participer à la deuxième session de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine (IPPAA) de l'ONU, qui s'est tenue à New York. L'IPPAA a été créée en 2021 afin de mobiliser



Kayak aux Trois sœurs, géoparc mondial UNESCO des falaises de Fundy.
Photo : @katsteele86

et d'influencer les politiques et pratiques touchant les personnes d'ascendance africaine, d'agir à titre d'organe consultatif et de travailler à l'atteinte de l'équité ainsi qu'au respect de la justice et des droits de la personne pour les communautés noires du monde entier. Les membres de la délégation canadienne ont profité de leur présence sur cette scène internationale pour parler de leurs expériences et des voies du changement, faire du réseautage international et explorer des avenues de collaboration.

Sciences naturelles

En partenariat avec Destination Canada, la CCUNESCO a créé le corridor touristique de l'UNESCO du Canada atlantique, qui relie 13 sites de l'UNESCO dans la région. Découlant de la popularité des sites désignés de l'UNESCO et de leur attrait pour les visiteuses et visiteurs, ce projet d'envergure est le fruit de partenariats multilatéraux entre les gouvernements, le secteur privé, les organismes touristiques, les communautés autochtones et les collectivités locales. La CCUNESCO contribue ainsi à renforcer la

collaboration régionale, à accroître la visibilité des sites moins connus, et à promouvoir le tourisme multidestinations dans la région et le développement durable des collectivités locales, en plus d'appuyer les initiatives locales visant à célébrer, préserver et restaurer les sites du patrimoine culturel, naturel et immatériel.

Communication et information

La CCUNESCO a publié un rapport sur l'histoire du programme Mémoire du monde de l'UNESCO et son objectif qui consiste à protéger et faire connaître le patrimoine documentaire, particulièrement en ce qui concerne la reconnaissance des formes autochtones de patrimoine documentaire.

Plusieurs nouvelles inscriptions ont été ajoutées au Registre de la Mémoire du monde

du Canada et au Registre international de la Mémoire du monde, qui conservent la trace du travail accompli par des personnes et des groupes remarquables du Canada dans les domaines de l'histoire des personnes noires et des personnes juives au Canada, des droits de la personne, des droits des Autochtones et des sciences de la santé.

Six nouvelles chaires UNESCO ont été créées dans des établissements canadiens; elles ont rejoint un réseau de plus de 950 autres chaires UNESCO affiliées à des universités et des collèges partout dans le monde. Chaque chaire emploie une équipe de recherche qui réalise des études, diffuse ses connaissances, et oriente les débats publics et les politiques sur divers enjeux, comme la protection de la biodiversité, la migration et la francophonie en contexte minoritaire ainsi que le développement durable.

Toponymie, une exposition conçue et produite par Québec, ville de littérature de l'UNESCO, et présentée lors de la réunion annuelle des villes de littérature de l'UNESCO, en octobre 2023.
Photo : Ville de Québec



GOUVERNANCE



Mandat du conseil d'administration

Le Conseil des arts du Canada est dirigé par une directrice ou un directeur et chef de la direction nommé par la gouverneure ou le gouverneur en conseil et régi par un conseil d'administration (CA) composé d'une présidence, d'une vice-présidence et de neuf autres membres de différentes régions du Canada, qui sont nommés par la gouverneure ou le gouverneur en conseil pour une période déterminée. Le CA se réunit au moins trois fois par année.

À titre d'administratrices et d'administrateurs du Conseil des arts, les membres du CA surveillent les politiques, les programmes et les budgets de l'organisme, les décisions relatives à l'octroi de subventions et la planification stratégique. Il rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire de la ou du ministre du Patrimoine canadien.

Les principales responsabilités du CA sont décrites dans les *Règlements* et dans la *Politique de gouvernance* du Conseil.

Points saillants

En 2023-2024, le CA a tenu quatre réunions pendant lesquelles il a :

- accueilli au poste de directrice et chef de la direction Michelle Chawla, qui connaît en profondeur le Conseil des arts, ayant occupé plusieurs postes de cadre supérieure dans l'organisation et possédant une vaste expérience de travail auprès du secteur des arts;

- approuvé des modifications à différentes politiques du Conseil, notamment à l'*Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement*, à la *Politique sur la délégation de pouvoirs*, aux *Règlements* et à la *Politique de gouvernance du Conseil* ainsi qu'à l'*Acte constitutif* et aux *Règlements de la Commission du droit de prêt public*;
- continué d'encadrer le déploiement du plan stratégique 2021-2026 ainsi que le profil de risque organisationnel du Conseil et les plans d'atténuation des risques;
- approuvé une nomination au comité de gouvernance et de sélection et des reconductions de mandats au comité de placements, ce qui a rehaussé l'efficacité globale du conseil d'administration;
- continué d'encadrer le virage numérique du Conseil, qui vise à moderniser les systèmes et l'infrastructure de technologie de l'information, y compris le Système de gestion de la clientèle et des subventions lié aux processus d'octroi de subventions et de prix;
- approuvé le budget de fonctionnement et d'immobilisations, les états financiers annuels et le Plan continu d'audit interne fondé sur les risques de 2024-2025 à 2026-2027;
- tenu l'Assemblée publique annuelle du Conseil, le 27 mars 2024.

Indépendance du conseil d'administration

L'ensemble des membres du CA siègent à titre indépendant. La directrice et chef de la direction et le comité de direction assistent aux réunions du CA pour fournir de l'information et rendre compte des activités de l'organisation, mais il n'y a

que les membres du CA qui peuvent voter et prendre des décisions. Les comités du conseil d'administration se composent d'administratrices et administrateurs. Le comité de placements inclut également des spécialistes externes choisis pour leurs connaissances et leur expertise. À chaque réunion du CA, des séances à huis clos ont lieu, certaines avec la directrice et chef de la direction, d'autres entre les membres du CA uniquement.

Une culture de conduite éthique

À titre de titulaires de charge publique à temps partiel, les membres du CA doivent se conformer à la *Loi sur les conflits d'intérêts* et au *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique*. Le CA doit déclarer les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels sur une base annuelle et au fur et à mesure qu'ils se produisent.

Nominations au conseil d'administration

Jan-Fryderyk Pleszczyński a été nommé au CA pour un mandat de quatre ans s'échelonnant du 4 août 2023 au 3 août 2027.

Cette nomination s'est faite conformément au processus de mise en candidature et de sélection du gouverneur en conseil, qui est ouvert, transparent et fondé sur le mérite, ce qui assure l'intégrité des institutions publiques du pays.

Au 31 mars 2024, il n'y avait aucun poste vacant au CA.

Programme d'accueil et d'intégration

Les nouveaux membres reçoivent une trousse d'information exhaustive avant leur première réunion. Elles et ils assistent également aux réunions des comités dans une posture d'observation pour s'informer sur le travail effectué par le Conseil des arts. De plus, lors de leur nomination au sein de comités, les membres doivent suivre d'autres séances d'orientation avant d'assister à toute réunion.

En 2023-2024, deux membres du CA ont suivi un cours d'orientation destiné aux administratrices et administrateurs de sociétés d'État donné par l'École de la fonction publique du Canada. Bien que non obligatoire, cette formation aide les personnes nouvellement nommées par le gouverneur en conseil à s'acquitter de leurs fonctions et leurs responsabilités, et leur permet de mieux comprendre le fonctionnement du gouvernement du Canada.

Diversité au sein du conseil d'administration

Depuis longtemps, le Conseil intègre à ses activités des valeurs d'équité et de diversité. La section « Déclaration de principes sur la diversité du conseil d'administration » de la *Politique de gouvernance* résume et rend publics les valeurs et les objectifs du Conseil quant à sa diversité. Cela comprend la représentation des langues officielles, des régions, des générations, des personnes

sourdes ou ayant un handicap, des peuples autochtones, des personnes noires ou racisées, ainsi que l'égalité et la diversité des genres.

Évaluation du rendement

Chaque année, sous la direction du comité de gouvernance et de sélection, le CA procède à l'évaluation du rendement de l'ensemble de ses membres et comités.

Le CA évalue donc annuellement le rendement de la directrice et chef de la direction conformément au Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État du Bureau du Conseil privé. Le président communique ensuite les résultats à la ou au ministre du Patrimoine canadien.

Communications et production de rapports

Conformément aux lois et règlements applicables et afin d'assurer une communication et une transparence constantes, le Conseil remet chaque année plusieurs rapports à différents ministères, selon les échéances établies par la loi ou par les ministères responsables.

Assemblée publique annuelle

Le 27 mars 2024, le Conseil a tenu son assemblée publique annuelle (APA) en présence et virtuellement afin de rendre compte de ses activités et plans récents. Pour permettre une participation virtuelle,

la réunion a été retransmise en direct sur le web, partout au pays, en anglais, en français et en langues des signes (ASL et LSQ). Le texte des discours et les enregistrements vidéo de l'événement sont disponibles sur le site web du Conseil en format pleinement accessible.

Rapport annuel

Le Conseil est tenu par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* de soumettre à la ou au ministre du Patrimoine canadien après chaque exercice financier un rapport annuel, qui sera déposé au Parlement. Ce rapport rend compte des activités qui ont eu lieu pendant l'exercice et présente les états financiers de l'organisation.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil est tenu de rédiger un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et un autre sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ces rapports sont soumis à la ou au ministre du Patrimoine canadien, et sont déposés au Parlement.

Loi canadienne sur l'accessibilité

Conformément aux exigences de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, le Conseil a publié un plan d'accessibilité ainsi qu'un rapport d'étape annuel. Ce plan vise à éliminer les obstacles à l'accessibilité et à prévenir la création de nouveaux obstacles.

Loi sur le multiculturalisme canadien

Le Conseil des arts est chargé de produire un rapport annuel sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Ce rapport est soumis chaque année au ministère du Patrimoine canadien.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

En tant qu'organisme fédéral regroupant plus de 100 employées et employés, le Conseil rédige chaque année un *rapport sur l'équité en matière d'emploi* et le présente à Emploi et Développement social Canada.

Loi sur les langues officielles

Il incombe au Conseil de mettre en application les parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le Conseil présente chaque année au ministère du Patrimoine canadien et au Conseil du Trésor un rapport faisant état de ses activités associées à la partie VII de la Loi. Tous les deux ans, il présente également un rapport sur les parties IV, V et VI.

Comités du conseil d'administration

Les comités du conseil d'administration rehaussent l'efficacité globale de cette instance en assurant une supervision et un suivi étroits des secteurs d'activité revêtant un intérêt particulier. Les rôles et responsabilités de ces comités, ainsi que les exigences en matière de production de

rapports sont définis dans les *Règlements* du Conseil. Le CA compte quatre comités permanents.

Comité exécutif

Le comité exécutif agit au nom du CA entre les réunions de ce dernier (à l'exception des points concernant l'approbation ou la modification des règlements, des politiques, des budgets, des états financiers, des subventions ou du rapport annuel). La directrice ou le directeur et chef de la direction siège au comité exécutif, sans toutefois détenir de droit de vote.

Membres : Jesse Wenté (président), Marie Pier Germain (vice-présidente), Ingrid Leong (présidente du comité de l'audit et des finances) et Cheryl Hickman (présidente du comité de gouvernance et de sélection).

Comité de l'audit et des finances

Le comité de l'audit et des finances examine les résultats financiers du Conseil et assure l'intégrité, l'efficacité et l'exactitude des rapports financiers, des systèmes de contrôle, des processus intégrés de gestion des risques et des fonctions d'audit du Conseil. Des séances à huis clos ont lieu avec le Bureau du vérificateur général, les vérificatrices et vérificateurs internes et le comité de l'audit et des finances.

Membres : Ingrid Leong (présidente), Karl Schwonik et Charlie Wall-Andrews.

Comité de gouvernance et de sélection

Le comité de gouvernance et de sélection procède à un examen continu et formule des recommandations au CA afin qu'il s'acquitte de ses responsabilités de gérance et de surveillance des questions liées à la gouvernance organisationnelle, à la conduite des affaires du CA, aux stratégies portant sur les ressources humaines et d'autres questions connexes.

Membres : Cheryl Hickman (présidente), Ben Nind, Gaëtane Verna, Stephane Moraille et Jan-Fryderyk Pleszczyński (depuis le 28 mars 2024).

Comité de placements

Le comité de placements surveille le portefeuille de placements du Conseil et formule des conseils spécialisés en la matière, ce qui l'amène notamment à recommander des politiques en matière de placements, à embaucher des gestionnaires de fonds et à encadrer leurs activités.

Membres : Ingrid Leong, Irfhan Rawji et les spécialistes externes suivants : Michael White (président), Paul Robillard, Kim Shannon, Helen Kearns, Denis Larose, Jean-François Pépin, Lally Rementilla et Brenda Eaton (représentante des fiduciaires Killam).

Groupes consultatifs

Stephane Moraille a été nommée représentante du CA au comité exécutif de la

Commission canadienne pour l'UNESCO pour un mandat allant du 19 octobre 2023 au 19 octobre 2026.

Ben Nind est le représentant du CA auprès du réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada.

Jennifer Dorner a représenté le CA au comité exécutif de la Commission canadienne pour l'UNESCO jusqu'au 3 août 2023.

Divulgence proactive

La divulgation des subventions et des contributions, ainsi que des frais de voyage et d'hébergement des membres du CA et de la haute direction, des contrats conclus pour des montants supérieurs à 10 000 \$, de la reclassification des postes et des rapports sommaires sur les demandes d'accès à l'information sont affichés sur le site web du Conseil.

Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la *Politique sur la divulgation interne d'informations concernant des actes fautifs dans le milieu de travail* du Conseil, qui répond aux exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, un rapport trimestriel sur la divulgation d'actes répréhensibles en milieu de travail est présenté au comité de l'audit et des finances. En 2023-2024, aucun acte répréhensible en milieu de travail n'a été rapporté.

Rémunération

La rémunération des membres du CA est établie par la gouverneure ou le gouverneur en conseil, conformément à l'article 6(1) de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*. Les indemnités journalières sont fixées dans les *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* publiées par le Bureau du Conseil privé.

La rémunération des membres du CA est composée d'une provision annuelle et d'une indemnité journalière. Les membres du CA peuvent aussi se faire rembourser leurs frais de déplacement.

La provision annuelle est versée au prorata, selon l'échelle suivante :

Présidence : 8 800 \$

Vice-présidence : 4 700 \$

Autres membres du CA : 4 400 \$

Les indemnités journalières sont des montants quotidiens fournis pour le temps consacré aux affaires du CA et du Conseil des arts. Voici l'échelle en vigueur :

Présidence : 375 \$

Vice-présidence : 325 \$

Autres membres du CA : 325 \$

En 2023-2024, le montant total de la rémunération du CA s'élevait à 96 017 \$ (rémunération globale).

L'échelle salariale du poste de directrice ou directeur et chef de la direction était de 271 700 \$ à 319 600 \$ (établie par le gouverneur en conseil), tandis que celle des postes de direction était de 134 827 \$ à 198 939 \$ (établie par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada).

Haute direction

En date du 31 mars 2024, la composition du comité de direction était la suivante : Michelle Chawla, directrice et chef de la direction; Eva Jacobs, dirigeante principale des finances, de l'administration et de la sécurité; Lise Ann Johnson, directrice générale par intérim des programmes de subventions aux arts¹; Joanne Larocque-Poirier, directrice générale des communications et du rayonnement des arts; Yves-Gérard Méhou-Loko, secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO; Eric Sauvé, dirigeant principal de l'information; et Sanjay Shahani, directeur général des stratégies et des affaires publiques.

Michelle Chawla a été nommée directrice et chef de la direction pour un mandat de cinq ans allant du 26 juin 2023 au 25 juin 2028. Elle a occupé le poste de directrice générale des stratégies, des affaires publiques et du rayonnement des arts jusqu'au 25 juin 2023.



Au 31 mars 2024, le comité de direction était composé ainsi (de gauche à droite) : Eric Sauvé, dirigeant principal de l'information; Joanne Larocque-Poirier, directrice générale, Communications et rayonnement des arts; Sanjay Shahani, directeur général, Stratégies et affaires publiques; Michelle Chawla, directrice et chef de la direction; Yves-Gérard Méhou-Loko, secrétaire général, Commission canadienne pour l'UNESCO; Lise Ann Johnson, directrice générale par intérim, Programmes de subventions aux arts; Eva Jacobs, dirigeante principale des finances, de l'administration et de la sécurité.

¹ Carolyn Warren occupe le poste de directrice générale des programmes de subventions aux arts.

Membres du conseil d'administration

En date du 31 mars 2024, le CA était composé des personnes suivantes :



Jesse Wente
Président
Toronto, Ontario



Marie Pier Germain
Vice-présidente
Montréal, Québec



Cheryl Hickman
St. John's, Terre-
Neuve-et-Labrador



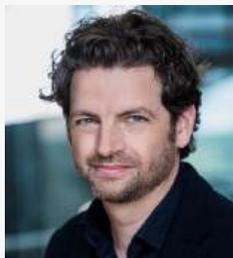
Ingrid Leong
Vancouver,
Colombie-Britannique



Stephane Moraille
Boucherville, Québec



Ben Nind
Yellowknife, Territoires
du Nord-Ouest



**Jan-Fryderyk
Pleszczyński**
Montréal, Québec



Irfhan Rawji
Calgary, Alberta



Karl Schwonik
Calgary, Alberta



Gaëtane Verna
Toronto, Ontario et
Columbus, Ohio,
États-Unis



Charlie Wall-Andrews
Toronto, Ontario

Réunions du CA et des comités et assiduité (du 1er avril 2023 au 31 mars 2024)

	Réunions du CA	Comité exécutif	Comité de placements	Comité de l'audit et des finances	Comité de gouvernance et de sélection
Nombre total de réunions	4	0	4	6	4
Jesse Wenté	4/4	--	Membre d'office	Membre d'office	Membre d'office
Marie Pier Germain	4/4	--	Membre d'office	Membre d'office	Membre d'office
Jennifer Dorner	1/1	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Cheryl Hickman	4/4	--	S.O.	S.O.	4/4
Ingrid Leong	4/4	--	4/4	6/6	S.O.
Stephane Moraille	4/4	S.O.	S.O.	S.O.	4/4
Ben Nind	3/4	S.O.	S.O.	S.O.	4/4
Jan-Fryderyk Pleszczynski	3/3	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Irfhan Rawji	4/4	S.O.	3/4	S.O.	S.O.
Karl Schwonik	4/4	S.O.	--	6/6	S.O.
Gaëtane Verna	3/4	S.O.	S.O.	S.O.	3/4
Charlie Wall-Andrews	4/4	S.O.	S.O.	6/6	S.O.

Note:

- Le mandat de Jennifer Dorner au conseil d'administration s'est terminé le 3 août 2023, Jan-Fryderyk Pleszczynski est membre du conseil d'administration depuis le 4 août 2023 et du comité de gouvernance et de sélection depuis le 28 mars 2024.

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION



POINTS SAILLANTS

En 2023-2024, l'impact de la pandémie de COVID-19 a commencé à s'atténuer, mais le secteur artistique a continué de subir des effets négatifs durables. En 2023-2024, les 50 millions de dollars de financement supplémentaire pour les organismes artistiques et les 9,2 millions de dollars supplémentaires que le Conseil a reçus l'année précédente ont tous deux été supprimés.

Le Conseil a pu maintenir l'efficacité de sa prestation de programmes grâce aux investissements réalisés au cours des derniers exercices pour moderniser son infrastructure et ses systèmes technologiques, ainsi qu'en apportant des ajustements à ses activités.

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
Total des revenus et des crédits parlementaires	384 832	397 320	450 131
Total des charges	384 838	386 038	439 978
(Déficit) Excédent annuel des activités	(6)	11 282	10 153

Pour l'année se terminant le 31 mars 2024, le Conseil fait état d'un excédent annuel de fonctionnement de 11,3 millions de dollars.

L'excédent est principalement dû à des écarts positifs de 7,2 millions de dollars en revenus nets de placements réalisés et de 5,1 millions de dollars en crédits parlementaires par rapport au budget, ainsi qu'à des écarts positifs de 1,5 million de dollars en services à la communauté artistique et de 2,4 millions de dollars en dépenses d'administration générale, compensés par des écarts négatifs par rapport au budget de 4,3 millions de dollars en subventions, paiements aux auteures et auteurs et prix, ainsi que de 1,1 million de dollars en dépenses de prestation des programmes de transfert.

(en milliers de dollars)	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
Subventions et contributions	305 069	308 773	366 480
Programme du droit de prêt public	14 688	14 783	14 805
Prix et bourses	1 499	2 012	2 689
	321 256	325 568	383 974

Les dépenses concernant les subventions, les paiements aux auteures et auteurs et les prix totalisent 325,6 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 et sont supérieures au budget approuvé en raison d'une réaffectation de 6,0 millions de dollars issus des économies réalisées en dépenses administratives. L'écart de 58,4 millions de dollars par rapport aux chiffres réels de l'exercice précédent est directement lié à la fin du financement de la relance postpandémie du gouvernement du Canada, qui a réduit les crédits parlementaires du Conseil de 59,2 millions de dollars.

Le Programme du droit de prêt public (DPP) remet des paiements annuels aux créatrices et aux créateurs dont les œuvres se trouvent dans les bibliothèques publiques canadiennes. Le montant total des paiements annuels versés dans le cadre du Programme du DPP demeure stable à environ 15,0 millions de dollars depuis 2019-2020.

Le Conseil a aussi affecté 2 millions de dollars en prix et en bourses qui soulignent le mérite artistique et l'innovation au Canada, soit une réduction de 0,7 million de dollars comparativement à l'exercice précédent. Depuis avril 2022, le programme Killam au Canada est administré par Conseil national de recherches Canada dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil.

Les dépenses de prestation des programmes de transfert, qui représentent 8,2 % des dépenses totales, ont atteint 31,6 millions de dollars pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024. Ce chiffre est supérieur de 1,1 million de dollars au budget, principalement en raison d'un excédent de 1,6 million de dollars pour les services professionnels et spéciaux et de 0,5 million de dollars pour la gestion de l'information. Ces dépenses supplémentaires ont été équilibrées par des économies de 0,4 million de dollars dans les coûts des comités des pairs et de consultation et de 0,3 million de dollars dans les coûts de présentation des prix.

L'augmentation globale de 5,8 millions de dollars des coûts de prestation des programmes de transfert par rapport aux chiffres réels de l'exercice précédent est imputable à une augmentation de 2,6 millions de dollars sur le plan des salaires et des avantages sociaux, due à un rajustement rétroactif à la suite de la ratification de la nouvelle convention collective, ainsi qu'à une augmentation de 1,8 million de dollars des services professionnels et spéciaux et de 0,6 million de dollars de la gestion de l'information pour la mise en place du nouveau système de gestion de la clientèle et des subventions (SGCS).

Les frais administratifs généraux, qui représentent 5,9 % des dépenses totales, se sont élevés à 23,0 millions de dollars pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024. Ces dépenses ont été inférieures de 2,4 millions de dollars aux prévisions budgétaires, en grande partie grâce à des économies de 3,7 millions de dollars dans les services professionnels et spéciaux, compensées par des dépenses supplémentaires de 1,6 million de dollars sur les salaires et les avantages sociaux découlant de la nouvelle convention collective.

La diminution globale de 2,0 millions de dollars par rapport à l'année précédente est également due à des économies de 1,9 million de dollars dans les services professionnels et spéciaux et de 0,4 million de dollars dans la gestion de l'information contre une augmentation de 0,5 million de dollars des salaires et des avantages sociaux. Le Conseil continue de limiter ses dépenses et de chercher à réaliser des économies relativement aux frais administratifs généraux.

Sommaire de la situation financière au 31 mars

(en milliers de dollars)	Réel 2024	Réel 2023
Total des actifs financiers	603 109	601 627
Total des passifs	191 564	230 815
Actifs financiers nets	411 545	370 812
Actifs non financiers	28 221	28 228
Excédent accumulé	439 766	399 040

En 2023-2024, le fonds de dotation et les fonds spéciaux, d'une part, et le fonds Killam, d'autre part, ont enregistré des rendements annuels positifs de 11,5 % et 11,4 %, respectivement, comparativement à 1,7 % chacun en 2022-2023. Par rapport à l'exercice précédent, le portefeuille de placements affiche une croissance de 60,0 millions de dollars avec une juste valeur de 550,1 millions de dollars au 31 mars 2024.

Le portefeuille global a fourni un excédent de 7,2 millions de dollars en revenus nets de placement réalisés par rapport au montant budgété de 16,2 millions de dollars. Conformément à l'Énoncé de la politique de placements et des objectifs de rendement du Conseil, le montant budgété approuvé des revenus nets de placement réalisés est calculé en utilisant un taux de charges prescrit de 3,5 % fois la valeur moyenne marchande du portefeuille des trois exercices précédents. Selon la politique de placements du Conseil, tout revenu de placement supérieur au montant budgété approuvé doit, au minimum, être réinvesti dans le portefeuille afin de préserver le capital. Pour cet exercice, 10,0 millions de dollars ont donc été transférés de l'excédent accumulé provenant de l'exploitation à la réserve de l'excédent de revenus de placements.

En 2023-2024, le Conseil a mis à jour son profil de risque, présenté au conseil d'administration en janvier 2024, en tenant compte du contexte dans lequel le Conseil réalise ses activités ainsi que des risques auxquels est confronté le secteur qu'il sert. Le profil de risque du Conseil sert d'élément clé dans la planification stratégique et opérationnelle et dans l'organisation et la hiérarchisation des plans d'action de la gestion.

SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS FINANCIERS

(en milliers de dollars)	2024	2023
Actifs financiers		
Trésorerie	48 519	108 169
Débiteurs	4 492	3 327
Placements de portefeuille	550 098	490 131
Total des actifs financiers	603 109	601 627

Au 31 mars 2024, le total des actifs financiers s'établissait à 603,1 millions de dollars, soit une hausse de 1,5 million de dollars par rapport à l'exercice précédent.

La diminution de 59,7 millions de dollars des liquidités s'explique principalement par la baisse des subventions, des paiements d'auteurs et d'auteurs et des prix à payer de 50,3 millions de dollars et par le réinvestissement des revenus de dividendes de 22,7 millions de dollars réduit par l'excédent des activités de 11,3 millions de dollars. En outre, les décaissements liés à l'achat d'investissements de portefeuille ont dépassé de 3,8 millions de dollars les ventes de placements de portefeuille.

Les marchés financiers ont produit des rendements variables pour les différentes classes d'actifs : actions canadiennes (+10,2 %), actions mondiales (+20,5 %), titres à revenu fixe (+3,7 %), immobilier (-12,1 %) et infrastructures (+2,3 %), pour un rendement global positif du portefeuille de 11,5 %. Par conséquent, la juste valeur du portefeuille de placements du Conseil a augmenté, même après prise en compte du prélèvement annuel de 3,5 %.

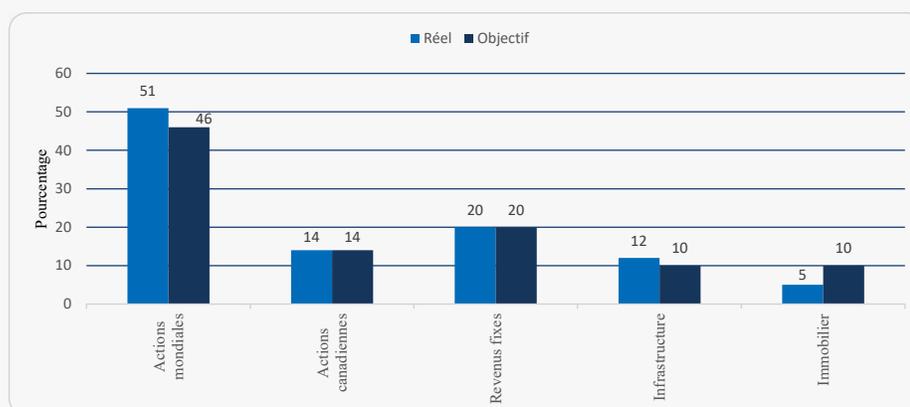
Le Conseil investit dans des parts de fonds communs qui sont administrés par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés en vertu de l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement et de l'Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement, qui sont tous les deux approuvés par le conseil d'administration. L'objectif du portefeuille consiste à produire des rendements réels d'au moins 3,5 % sur 10 ans en complément des crédits parlementaires, et à financer les bourses et prix offerts grâce au fonds Killam et aux fonds spéciaux, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Le fonds Killam et les fonds spéciaux représentent des apports reçus sous forme de dons et de legs et grevés d'affectations à des fins précises par les donatrices et les donateurs. Le fonds Killam doit être conservé dans un portefeuille de placements distinct consolidé aux fins d'établissement de rapports. Les fonds spéciaux sont compris dans le portefeuille de placements du Conseil, et une part proportionnelle est calculée pour chaque contribution, selon la juste valeur du portefeuille de placements au moment où la contribution est reçue.

Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements, formé d'expertes et d'experts indépendants du domaine ainsi que de spécialistes des catégories d'actifs dans lesquelles il investit. Deux membres du conseil d'administration du Conseil des arts siègent également au comité de placements. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités.

Chaque année, le comité de placements examine la politique de placements du Conseil et, lorsqu'il le juge nécessaire et approprié, il recommande des rajustements à la composition de l'actif et à la diversification de la structure de gestion du portefeuille ou à la politique de dépenses. Le taux est actuellement fixé à 3,5 %, fois la moyenne mobile de la valeur marchande du fonds au cours des trois derniers exercices. Pendant chacune de ses réunions trimestrielles, le comité de placements évalue l'incidence de la mise en œuvre de la politique sur le portefeuille grâce aux mises à jour fournies régulièrement par les gestionnaires de placements et à une évaluation approfondie du rendement du portefeuille.

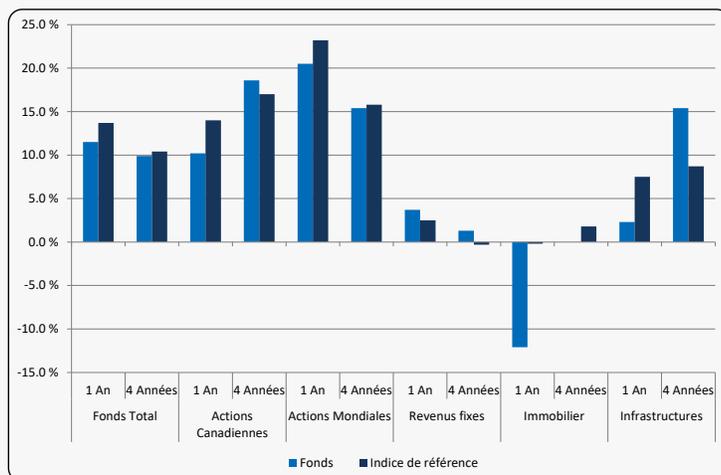
Le tableau suivant présente la composition réelle de l'actif, ainsi que les objectifs de répartition de l'actif pour le portefeuille.

Composition de l'actif au 31 mars 2024



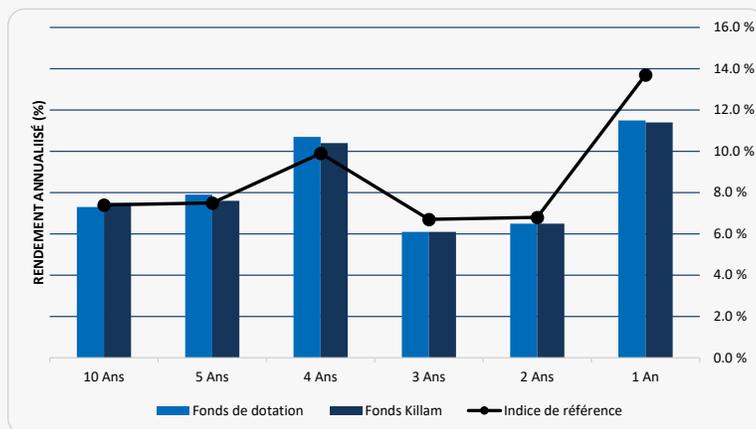
Le tableau suivant présente le rendement de toutes les catégories d'actifs pour les périodes d'un an et de quatre ans se terminant le 31 mars 2024.

Rendement annuel par catégorie d'actifs



Le graphique suivant illustre, pour diverses périodes, le rendement annualisé du portefeuille du fonds de dotation et des fonds spéciaux du Conseil des arts, ainsi que celui du fonds Killam, en regard de l'indice de référence. Il montre que la diversification du portefeuille a contribué à maintenir les résultats au-dessus de l'objectif à long terme de 3,5 % sur 10 ans.

Rendement annualisé du portefeuille



Passifs

Au 31 mars 2024, le total du passif s'établissait à 190,4 millions de dollars, soit une hausse de 40,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, comme le montre le tableau suivant :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Passifs		
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	86 965	137 292
Créditeurs et charges à payer	7 206	7 674
Revenus reportés	5 049	5 461
Avantages sociaux futurs	5 955	5 721
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe	86 389	74 667
Total des passifs	191 564	230 815

La diminution du total du passif est principalement due à la baisse de 50,3 millions de dollars des subventions, paiements aux créatrices et créateurs et des prix à payer par rapport à l'exercice 2022-2023, qui est directement liée à la diminution du financement gouvernemental associé à la pandémie.

Cette diminution a été partiellement compensée par une augmentation de 11,7 millions de dollars des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Celle-ci est due à l'augmentation de la valeur marchande du portefeuille de placements, dont une partie est grevée d'affectations d'origine externe. Ce passif se compose de revenus de placement grevés d'affectations d'origine externe ainsi que de gains et de pertes accumulés que l'on reporte jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prévues. Le principal de 37,6 millions de dollars des dotations grevées d'affectations d'origine externe, qui doit être maintenu, est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé.

Les autres passifs sont les suivants :

- les créditeurs et les charges à payer qui comprennent des paiements à divers fournisseurs ou gestionnaires pour des services rendus, des montants importants à payer en lien avec des partenariats ainsi que des passifs au titre de la paie engagés ou accumulés au 31 mars 2024;
- les revenus reportés, dont les avantages incitatifs relatifs au bail du 150, rue Elgin, à Ottawa, qui sont amortis sur ce qui reste de la période de location, les revenus de location reportés de la Banque d'art ainsi que d'autres revenus reportés pour des initiatives précises;
- les avantages sociaux futurs du personnel comprennent des indemnités de départ et des avantages postérieurs au départ à la retraite de membres du personnel et de retraitées et retraités du Conseil.

Actifs non financiers

(en milliers de dollars)	2024	2023
Immobilisations corporelles	6 806	8 016
Actifs de la Banque d'art	19 924	19 849
Instruments de musique	1	1
Frais payés d'avance	1 490	362
Total des actifs non financiers	28 221	28 228

Les immobilisations corporelles comprennent le matériel de bureau et le matériel informatique, les logiciels achetés ou conçus et dont les droits de propriété reviennent au Conseil, et les améliorations locatives. La diminution nette de 1,2 million de dollars par rapport à l'exercice précédent s'explique par des acquisitions d'immobilisations de 0,4 million de dollars, inférieures au budget de 3,7 millions de dollars, compensées par des charges d'amortissement de 1,6 million de dollars.

La Banque d'art du Conseil possède la plus vaste collection d'art contemporain du Canada au monde, soit 17 239 œuvres. Elle offre également des œuvres d'art en location à des sociétés des secteurs public et privé. La collection, capitalisée au coût de 19,9 millions de dollars dans l'état de la situation financière au 31 mars 2024, est indiquée à la rubrique « Actifs de la Banque d'art ». La valeur d'expertise totale de la collection était estimée à 73,2 millions de dollars au 31 mars 2024.

La Banque d'instruments de musique du Conseil, pour sa part, détient ou gère 24 instruments à cordes de grande qualité et d'importance historique ainsi qu'un archet de violoncelle et un archet de violon de première qualité, qui sont prêtés à de jeunes musiciennes et musiciens talentueux pour des périodes de trois ans. Les instruments de musique figurent dans l'état de la situation financière du Conseil à la valeur nominale de 1 000 dollars, étant donné qu'il est impossible d'estimer raisonnablement les avantages futurs associés à ces actifs. Au 31 mars 2024, la valeur d'expertise et assurée de ces instruments de musique était de 71,3 millions de dollars américains.

Excédent accumulé

Au 31 mars, l'excédent accumulé était constitué des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Dotation - contribution initiale	50 000	50 000
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements	271 445	261 445
Excédent	27 798	26 516
Total de l'excédent accumulé des activités	386 812	375 530
Gains de réévaluation cumulés	52 954	23 510
Excédent accumulé	439 766	399 040

La contribution initiale, une dotation de 50 millions de dollars, représente le montant du transfert gouvernemental initial de dotation ayant permis la constitution du Conseil, en 1957. Le principal des dotations grevées d'affectations d'origine externe de 37,6 millions de dollars représente la valeur initiale des autres fonds de dotation qu'a reçus le Conseil (presque entièrement de particuliers) au fil des ans. Comme on inscrit ces valeurs dans l'excédent accumulé, les dotations, bien que présentées séparément, sont en fait traitées comme s'il s'agissait de revenus.

La réserve de 271,4 millions de dollars au 31 mars 2024 représente la somme de l'excédent des revenus de placement découlant du principal de dotations depuis la fondation du Conseil.

OPÉRATIONS

Sommaire de l'état des résultats pour les exercices terminés le 31 mars

(en milliers de dollars)	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
Revenus nets de placements réalisés	16 176	23 358	20 119
Autres revenus	4 417	4 623	6 589
Total des revenus	20 593	27 981	26 708
Programmes de transfert	356 406	360 303	412 494
Résultats nets de la Banque d'art	254	120	(37)
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 868	2 656	2 510
Administration générale	25 310	22 959	25 011
Total des charges	384 838	386 038	439 978
Crédits parlementaires	364 239	369 339	423 423
(Deficit) excédent annuel des activités	(6)	11 282	10 153

Les résultats financiers nets du Conseil pour l'exercice comportent un excédent de 11,3 millions de dollars en comparaison d'un budget équilibré prévoyant un déficit de 6 000 dollars. L'excédent est principalement dû à une variation positive de 7,2 millions de dollars des revenus nets de placements réalisés.

La diminution de 2,0 millions de dollars des autres revenus par rapport à l'exercice précédent s'explique en grande partie par une diminution de 1,9 million de dollars en subventions annulées.

Le total des dépenses de 386,0 millions de dollars en 2023-2024 est supérieur de 1,2 million de dollars au montant budgété. Cet écart est principalement dû à l'augmentation des dépenses liées aux programmes de transfert et aux subventions.

Crédits parlementaires

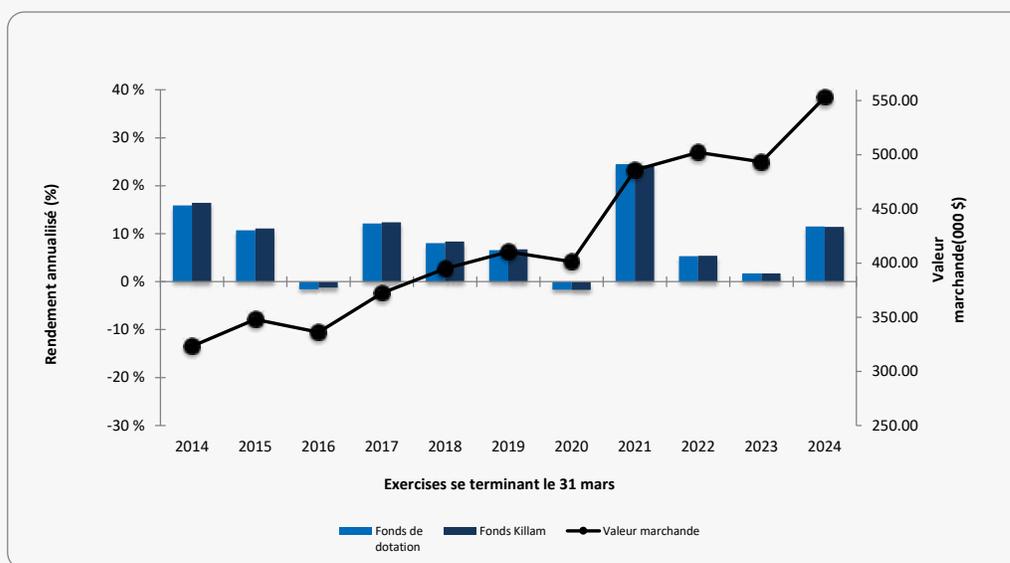
Le financement du Conseil provient principalement de crédits parlementaires votés par le Parlement. Le Conseil inscrit les crédits parlementaires reçus pour la période à titre de revenus dans l'état des résultats. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux préférentiel, dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, les crédits reçus par le Conseil dans le cadre du Budget principal des dépenses et du budget supplémentaire totalisaient 369,3 millions de dollars, soit une baisse de 54,0 millions de dollars par rapport à 2022-2023. La diminution du financement est liée à la baisse de l'aide d'urgence.

Revenus de placements

Les marchés financiers sur lesquels le Conseil investit sont diversifiés et, en 2023-2024, le fonds de dotation du Conseil et les fonds spéciaux des arts ainsi que le fonds Killam ont produit des rendements annuels positifs de 11,5 % et 11,4 % respectivement. Selon la politique de placements du Conseil, des liquidités peuvent être retirées du portefeuille à raison de 3,5 % de la valeur marchande moyenne du portefeuille pour les trois années précédentes, en ce qui concerne les fonds de dotation et les fonds spéciaux, ainsi que le fonds Killam. Cette approche reconnaît la nécessité de trouver un équilibre entre le rendement et la préservation à long terme du capital.

Le graphique suivant représente le rendement annuel des placements du Conseil depuis 2014 ainsi que l'influence de ces placements sur la valeur marchande en fin d'exercice. Le graphique montre également les fluctuations du rendement des marchés de fonds d'investissement d'une année à l'autre. Lorsque les revenus de placement dépassent ceux prévus au budget, le Conseil réinvestit l'excédent afin d'assurer la croissance des fonds. Cette approche proactive vise à assurer une stabilité supplémentaire et une croissance à long terme du portefeuille d'investissement du Conseil.

Rendement annuel du portefeuille



Les revenus nets de placements réalisés, qui s'élèvent à 23,4 millions de dollars, ont dépassé de 7,2 millions de dollars les 16,2 millions de dollars inscrits au budget de cette année, les dividendes et autres revenus distribués ayant dépassé les attentes.

Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs. Au cours de l'année, le Conseil a récupéré 3,3 millions de dollars en subventions non utilisées, soit 0,2 million de dollars de moins que les 3,5 millions de dollars prévus au budget et 1,9 million de dollars de moins que l'année précédente. L'annulation de ces subventions découle en grande partie des répercussions de la pandémie de COVID-19. Outre les subventions annulées, les autres revenus comprennent les cotisations des membres à l'OPSAC et au CADAC, les revenus découlant de partenariats, les dons et d'autres revenus variés totalisant 1,3 million de dollars.

Charges de programmes

Les charges de programmes pour les exercices prenant fin le 31 mars :

(en milliers de dollars)	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix	321 256	325 568	383 974
Prestation des programmes de transfert	30 501	31 605	25 761
Services à la communauté artistique	4 649	3 130	2 759
Résultats nets de la Banque d'art	254	120	(37)
Commission canadienne pour l'UNESCO	2 868	2 656	2 510
	359 528	363 079	414 967

En 2023-2024, les dépenses de programmes ont représenté 94,1 % des charges totales de 386,0 millions de dollars du Conseil, soit une diminution de 0,2 % comparativement à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, les dépenses de programmes sont inférieures de 51,9 millions de dollars à celles de l'exercice précédent.

Les dépenses de programme de subventions, paiements aux auteures et auteurs et prix se sont élevées à 325,6 millions de dollars et ont dépassé le budget approuvé par 4,3 millions de dollars et celui de l'année précédente par 58,4 millions de dollars. La diminution importante par rapport à l'exercice précédent est due à la baisse de 59,2 millions de dollars en fonds d'urgence reçus par le gouvernement fédéral en lien avec la COVID-19.

En plus des crédits supplémentaires affectés au budget de subventions, le Conseil a réinvesti un total de 6,0 millions de dollars dans des dépenses liées aux subventions, comparativement à 4,5 millions de dollars l'exercice précédent. Ce réinvestissement a été rendu possible grâce à la redistribution de fonds associés aux subventions annulées et aux économies réalisées au cours de l'exercice en raison du report de projets de partenariat à cause de la COVID-19.

Dans le cadre de son engagement stratégique visant à accroître le soutien direct aux artistes, le Conseil a versé 14,8 millions de dollars aux auteurs par l'entremise du Programme du droit de prêt public. Le Conseil a aussi affecté 2,0 millions de dollars en prix et en bourses qui soulignent le mérite et l'innovation au Canada, soit une réduction de 0,7 million de dollars comparativement à l'exercice précédent.

Les coûts d'exécution des programmes de transfert représentent les coûts directs de l'administration des programmes de subventions, de prix et du droit de prêt public. Ils comprennent les salaires, les avantages sociaux, la prestation des programmes, les déplacements, les services professionnels et la promotion des prix. Ces coûts ont dépassé le budget de 1,1 million de dollars, principalement en raison d'un excédent de 1,6 million de dollars pour les services professionnels et spéciaux et de 0,5 million de dollars pour la gestion de l'information, compensés par des économies de 0,4 million de dollars dans les coûts des comités de pairs et comités des pairs et de consultation et de 0,3 million de dollars dans les coûts de présentation des prix. L'augmentation globale de 5,8 millions de dollars des coûts de prestation des programmes de transfert par rapport aux chiffres réels de l'exercice précédent est imputable à une augmentation de 2,6 millions de dollars sur le plan des salaires et des avantages sociaux, due à un rajustement rétroactif à la suite de la signature de la nouvelle convention collective avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), ainsi qu'à une augmentation de 1,8 million de dollars des services professionnels et spéciaux et de 0,6 million de dollars de la gestion de l'information pour la mise en place du nouveau système de gestion de la clientèle et des subventions (SGCS).

Les services fournis à la communauté artistique comprennent d'autres types de soutien financier comme des partenariats (qui fournissent des fonds de soutien aux arts), de la recherche, des sommes affectées à des ateliers et à diverses activités, et l'évaluation des programmes. Ces coûts ont été supérieurs de 0,4 million de dollars à ceux de l'exercice précédent et inférieurs de 1,5 million de dollars au budget. L'année en cours s'est traduite par une augmentation dans chaque catégorie de dépenses par rapport à l'année précédente. Les économies réalisées par rapport au montant budgété en raison de l'annulation ou du report de partenariats ont contribué au réinvestissement dans des subventions.

Les résultats nets de la Banque d'art ont été favorables, avec un déficit de 120 000 dollars, soit 134 000 dollars de moins que le déficit budgété de 254 000 dollars. La Banque d'art a pu dépasser de 106 000 dollars les revenus locatifs prévus au budget, soit 94 000 dollars de plus que l'année précédente. Les revenus provenant des frais d'entretien et d'installation ont dépassé le budget de 14 000 dollars et l'exercice précédent de 6 000 dollars. Les frais administratifs ont été inférieurs de 10 000 dollars au budget et supérieurs de 241 000 dollars à ceux de l'exercice précédent en raison de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux résultant de la nouvelle convention collective conclue avec le syndicat des employés de l'AFPC.

Créée conformément à un décret datant de 1957, la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) soutient les priorités, les réseaux et les activités de l'UNESCO au Canada; elle favorise la participation canadienne à des projets de l'UNESCO au pays et à l'étranger, notamment la prestation de conseils spécialisés et d'aide par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, et fournit des conseils au sujet de l'UNESCO à différentes entités gouvernementales, dont Affaires mondiales Canada. Elle affiche des dépenses nettes de 2,7 millions de dollars en 2023-2024, une augmentation de 147 000 dollars comparativement aux dépenses de l'exercice précédent, mais un léger dépassement budgétaire de 201 000 dollars. L'augmentation de 105 000 dollars des dépenses réelles est principalement due à l'augmentation des dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux à la suite de la signature de la nouvelle convention collective.

Administration générale

Les charges liées à l'administration générale comprennent les coûts associés au secrétariat du Conseil, aux communications et aux services internes (notamment les finances, les ressources humaines, les services administratifs et la gestion et les technologies de l'information). Elles englobent les salaires, les avantages sociaux, les déplacements, les locaux, les services professionnels et l'amortissement, entre autres. Se chiffrant à 23,0 millions de dollars, les frais administratifs généraux représentent 5,9 % des dépenses totales, comparativement à 5,7 % en 2022-2023. Ces dépenses ont été inférieures au budget de 2,4 millions de dollars et à l'année précédente de 2,0 millions de dollars.

Les dépenses réelles en salaires et avantages sociaux ont été supérieures de 1,6 million de dollars au budget en raison de la signature de la nouvelle convention collective et ont été compensées par des dépenses en solutions technologiques organisationnelles inférieures de 3,7 millions de dollars au budget dans les contrats de services professionnels. Lors de l'établissement du budget, il était prévu que les dépenses liées au développement du SCGS soient comptabilisées dans l'administration générale. Cependant, au cours de l'année, la direction a revu sa classification des dépenses et a conclu qu'il serait plus approprié de présenter ces dépenses sous la rubrique prestation des programmes de transfert, étant donné que le logiciel est mis au point pour rationaliser l'exécution des programmes de subventions du Conseil. Le Conseil continue de limiter ses dépenses et de chercher à réaliser des économies relativement aux frais administratifs généraux.

GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

Les gains de réévaluation cumulés des placements de portefeuille au 31 mars 2024 s'élevaient à 53,0 millions de dollars contre 23,5 millions de dollars en 2022-2023. Il s'agit des gains cumulés non réalisés, nets des montants reclassés à l'état des résultats, lors de la réalisation des variations de la juste valeur des placements de portefeuille non grevés d'affectations d'origine externe.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil des arts d'exécuter son mandat. Le Conseil continue de promouvoir une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette responsabilité est partagée par l'ensemble du personnel. L'objectif principal de la gestion organisationnelle du risque consiste à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil se fonde sur quatre éléments clés:

- la gouvernance du risque;
- la propension au risque;
- le profil, l'évaluation et l'atténuation des risques;
- l'atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques touchant le Conseil des arts, notamment en ce qui concerne son profil de risque et les mesures d'atténuation connexes, le rendement financier et le rendement du portefeuille de placements. La haute direction du Conseil des arts est responsable de la gestion du risque, sous la supervision directe du conseil d'administration.

Propension au risque

Le Conseil des arts utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes.

Profil de risque

Un nouveau cadre de gestion du risque a été élaboré à l'automne 2018, essentiellement à partir de la propension au risque du Conseil. Chaque année, le Conseil examine tous les risques recensés, classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil, l'accent étant mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d'atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2024.

Les stratégies d'atténuation et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute direction, le but étant de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s'assurer que les stratégies d'atténuation en place sont efficaces.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil devrait être reçue dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice et, à ce titre, le risque de crédit est très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux privilégié dans une institution financière jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

Catégorie	Secteur	Propension au risque
Risque stratégique	Mandat et réputation	<p>Le Conseil évite toute situation qui pourrait compromettre sa capacité à soutenir le milieu artistique Canadien.</p> <p>Le Conseil est prudent à l'égard des risques qui pourraient compromettre sa capacité à bâtir et à maintenir sa réputation auprès du public.</p> <p>Le Conseil accepte les risques que présentent les activités liées au soutien des aspirations artistiques, de la créativité et de l'innovation, car ils sont essentiels au développement et à l'évolution d'un milieu artistique d'une grande vitalité et d'une grande diversité qui enrichit la vie de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.</p>
Risque d'exécution des programmes	Processus d'octroi de subventions	<p>Le Conseil doit rendre des comptes aux principaux intéressés (gouvernement, clients et grand public) en ce qui a trait à l'efficacité de l'exécution de ses programmes de financement. En conséquence, il évitera toute situation susceptible d'avoir une incidence négative sur la rigueur et la transparence de ses processus d'octroi de subventions.</p> <p>En ce qui a trait aux programmes de financement et au soutien offerts à la collectivité artistique, le Conseil ne veut pas courir le risque de compromettre sa capacité à offrir des programmes de subventions souples et à s'adapter aux changements du milieu artistique.</p>

Catégorie	Secteur	Propension au risque
Risque lié aux ressources humaines	Structure interne Dotation	Le Conseil est prêt à courir des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration de la structure interne, des processus de dotation et des services ainsi qu'à la mise en oeuvre de la stratégie pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
Risque lié à l'information et aux systèmes	Services Systèmes	Le Conseil est prêt à accepter des risques modérés en ce qui a trait aux possibilités d'amélioration des processus et de gain d'efficacité dans l'exécution des programmes pour soutenir l'optimisation continue de son rendement opérationnel.
Risques financiers	Gestion financière Placements	Le Conseil évitera toute décision ou activité financière qui nuirait à sa rentabilité. Les décisions liées au risque pour les placements seront conformes à l'Énoncé du conseil d'administration sur les principes de placement et à l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement du Conseil.
Risque lié à la conformité	Exigences liées à la loi et à la présentation de rapports	Le Conseil évitera tout risque qui pourrait nuire à sa capacité de se gouverner de façon indépendante ou à sa capacité de respecter ses obligations législatives.

ÉTATS FINANCIERS



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil ») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et les auditeurs du Bureau du vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit la vérificatrice générale du Canada, est responsable d'auditer les états financiers du Conseil et d'émettre un rapport sur ceux-ci.

Le 26 juin 2024



Michelle Chawla
Directrice et chef de direction



Eva Jacobs, CPA, CGA
Dirigeante principale des finances, de l'administration et de la sécurité



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des arts du Canada et à la ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre

celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil des arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil des arts du Canada* ainsi que les règlements administratifs du Conseil des arts du Canada.

À notre avis, les opérations du Conseil des arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil des arts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil des arts du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Duvnjak', written in a cursive style.

Dusan Duvnjak, CPA, CMA
Directeur principal

Ottawa, Canada

Le 26 juin 2024

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	48 519	108 169
Débiteurs	4 492	3 327
Placements de portefeuille (note 4)	550 098	490 131
Total des actifs financiers	603 109	601 627
PASSIFS		
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	86 965	137 292
Créditeurs et charges à payer	7 206	7 674
Revenus reportés	5 049	5 461
Avantages sociaux futurs (note 6)	5 955	5 721
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	86 389	74 667
Total des passifs	191 564	230 815
ACTIFS FINANCIERS NETS	411 545	370 812
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	6 806	8 016
Actifs de la Banque d'art (note 9)	19 924	19 849
Instruments de musique (note 10)	1	1
Frais payés d'avance	1 490	362
Total des actifs non financiers	28 221	28 228
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 11)	439 766	399 040
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	386 812	375 530
Gains de réévaluation cumulés	52 954	23 510
EXCÉDENT ACCUMULÉ	439 766	399 040

Obligations et engagements contractuels (note 16)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jesse Wente
Chair



Marie Pier Germain
Vice Chair

État des résultats

	Budget	Réel	Réel
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2024	2024	2023
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 12)	16 176	23 358	20 119
Autres revenus	4 417	4 623	6 589
Total des revenus	20 593	27 981	26 708
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix (tableau 1)	321 256	325 568	383 974
Prestation des programmes de transfert (tableau 2)	30 501	31 605	25 761
Services à la communauté artistique (tableau 3)	4 649	3 130	2 759
	356 406	360 303	412 494
Résultats nets de la Banque d'art (note 13)	254	120	(37)
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 14)	2 868	2 656	2 510
Administration générale (tableau 2)	25 310	22 959	25 011
Total des charges	384 838	386 038	439 978
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(364 245)	(358 057)	(413 270)
Crédits parlementaires	364 239	369 339	423 423
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	(6)	11 282	10 153
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	375 530	375 530	365 377
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	375 524	386 812	375 530

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2024	2023
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	23 510	31 594
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	29 860	(8 455)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(416)	371
GAINS (PERTES) NETTES DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	29 444	(8 084)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	52 954	23 510

État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	(6)	11 282	10 153
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(4 286)	(422)	(1 904)
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	15	7
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	1 782	1 617	1 619
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	(100)	(77)	(542)
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	2	56
	(2 604)	1 135	(764)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(6 076)	(4 164)
Utilisation de frais payés d'avance	-	4 948	4 278
(Augmentation) diminution nettes des frais payés d'avance	-	(1 128)	114
Gains (pertes) nettes de réévaluation	-	29 444	(8 084)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(2 610)	40 733	1 419
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	370 812	370 812	369 393
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	368 202	411 545	370 812

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des activités	11 282	10 153
Pertes (gains) sur disposition et dépréciation de placements de portefeuille (note 12)	4,611	(247)
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis (note 12)	(22 716)	(15 670)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	1 617	1 619
Dépréciation des immobilisations corporelles	15	7
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 9)	2	56
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(1 128)	114
Augmentation des avantages sociaux futurs	234	370
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 7)	3 149	1 318
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 15)	(51 838)	(22 592)
Sorties de fonds liées aux activités de fonctionnement	(54 772)	(24 872)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(983)	(1 496)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	(77)	(542)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(1 060)	(2 038)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(14 419)	(167 634)
Disposition de placements de portefeuille	10 601	177 778
(Sorties) rentrées de fonds liées aux activités de placement	(3 818)	10 144
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(59 650)	(16 766)
TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	108 169	124 935
TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	48 519	108 169

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2024

1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour les articles 89.8 à 89.92 de la section I, le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État dont le mandat est de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'oeuvres d'art.

Le Conseil réalise son mandat principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de prestation des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les personnes dans tout le Canada aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement à la directrice et chef de la direction.

2. Adoption de nouvelles normes comptables

Le Conseil a adopté la norme SP 3400 « Revenus », qui est entrée en vigueur le 1er avril 2023 et qui établit des normes sur la manière de comptabiliser les revenus et d'en rendre compte. Celle-ci donne des indications générales sur la manière dont les entités comptabilisent, évaluent, présentent et fournissent des informations relatives aux revenus issus des opérations comportant des obligations de prestation (opérations avec contrepartie) et des opérations sans obligations de prestation (opérations sans contrepartie). Il existe deux méthodes pour comptabiliser des revenus liés à des obligations de prestation : à un moment précis ou remplies progressivement. Cette détermination est faite en fonction du moment où l'obligation de prestation est satisfaite.

La norme SP 3400 a été appliquée prospectivement à ces états financiers et, comme le permettent les dispositions transitoires, les périodes antérieures n'ont pas été traitées à nouveau.

La mise en œuvre de cette norme n'a pas eu d'incidence significatif sur les états financiers.

3. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Le Conseil est un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2024

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs des instruments financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

Afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée, le Conseil évalue chaque année ses fonds de placements de portefeuille afin de déterminer si leur juste valeur est restée inférieure à 95 % de leur coût pendant trois années consécutives.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les améliorations locatives, le matériel de bureau et informatique, ainsi que les logiciels sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel d'informatique	4 ans
Logiciels	7 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

La durée de vie utile estimative, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement sont définies dans la politique sur les immobilisations. Celle-ci étant révisée régulièrement, les changements apportés aux estimations sont pris en considération sur une base prospective.

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2024

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en oeuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

Accords d'infonuagique

Les accords d'infonuagique, également appelés logiciel en tant que services (SaaS), sont des contrats de service donnant au Conseil le droit d'accéder aux logiciels d'application du fournisseur de services infonuagiques pendant la durée du contrat. En général, le Conseil ne reçoit pas d'actif de logiciel à la suite de ces services et les coûts connexes sont comptabilisés comme des charges de gestion de l'information.

Dans des circonstances limitées, lorsque le Conseil contrôle la propriété intellectuelle du code de logiciel sous-jacent, certains coûts des activités de configuration et de personnalisation entreprises pour mettre en oeuvre les accords d'infonuagique répondent à la définition et aux critères de comptabilisation d'une immobilisation corporelle. Ces coûts sont comptabilisés comme un actif de logiciel.

Dans tous les autres cas, les coûts seront passés en charges dans l'état des résultats lorsque les services seront reçus.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant ou, dans le cas de dons, au prix évalué de façon indépendante, auquel on ajoute, le cas échéant, le coût de l'encadrement, de l'installation et de l'envoi. Si les coûts des actifs, moins toute valeur résiduelle estimée, sont supérieurs à la valeur d'expertise, ils seront amortis pendant la durée utile de ces actifs, qui est estimée à 50 ans.

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous le personnel du Conseil participe au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2024

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les membres du personnel éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau actuel de salaire.

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à son personnel actif et retraité. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que le personnel rend les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par le personnel a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit projetées).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne du personnel actif.

REVENUS

Revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions affectées assujetties à des restrictions externes sont constatées à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Une contribution grevée d'une affectation externe, à l'exception du capital initial, reçue avant que les ressources soit utilisées aux fins prescrites est reportée en tant que passif dans l'état de la situation financière.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excès de revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus de placements excédentaires depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisée comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve – excès des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve – excès des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2024

Constatation des revenus

I) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

II) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations origine externe qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et les pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes grevés d'affectations d'origine externe, sont comptabilisées comme Revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe et ce, jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées. Après quoi, les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et, lorsqu'elles sont reçues, sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier et à titre de revenu de location sous les résultats nets de la Banque d'art.

III) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

La location d'actifs de la Banque d'art comprend une obligation de prestation continue qui est satisfaite au fil du temps puisque le Conseil a une obligation continue de fournir l'accès à l'actif de la Banque d'art pendant la durée du contrat de location. Les revenus locatifs générés par les actifs de la Banque d'art sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ils sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art dans l'état des résultats. Les revenus reportés reflètent les revenus non acquis liés à la durée restante du contrat de location.

IV) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs. Il n'y a pas d'obligations de performance associées aux annulations de subventions et les revenus sont comptabilisés lorsque les annulations de subventions sont identifiées et approuvées.

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2024

V) CONVERSION DES DEVISES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice.

Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats.

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

Les subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés et divulgués des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les états financiers et les notes afférentes au 31 mars. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que l'évaluation de la juste valeur des placements de portefeuille.

En ce qui concerne les placements de portefeuille, le niveau d'incertitude relative à la mesure varie en fonction de la classification des instruments financiers dans la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 5. En raison de la nature inhérente des instruments financiers de niveau 3, mesurés à l'aide de données non observables, il existe un niveau élevé d'incertitude relative à la mesure.

Les montants réels peuvent différer des estimations.

Opérations entre apparentées

i) OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur d'échange sauf pour les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle commun. Ces opérations ne sont pas comptabilisées.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

ii) OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations entre apparentés sont effectuées à des conditions similaires à celles qui auraient été adoptées si les parties avaient traité dans des conditions de concurrence normale et sont évaluées à la valeur d'échange.

Budget

Les chiffres présentés à titre de budget pour fins de comparaison ont été approuvés par le conseil d'administration.

4. Placements de portefeuille

(en milliers de dollars)	2024					2023		
	Coût	Pertes non réalisées	Gains non réalisés	Juste valeur	%	Coût	Juste valeur	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	48 860	-	14 085	62 945	14	46 046	57 107	14
Actions mondiales	197 610	-	36 516	234 126	51	194 850	199 501	49
Revenus fixes	85 927	820	900	86 007	19	82 752	82 899	20
Immobilier	22 811	2 840	937	20 908	5	17 449	18 399	5
Infrastructure	43 391	576	9 693	52 508	11	39 544	48 623	12
	398 599	4 236	62 131	456 494	100	380 641	406 529	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	10 776	30	1 855	12 601	13	11 393	12 874	15
Actions mondiales	40 660	-	7 155	47 815	51	40 118	40 783	49
Revenus fixes	17 653	182	185	17 656	19	17 001	17 017	20
Immobilier	4 952	582	240	4 610	5	3 880	4 157	5
Infrastructure	9 497	173	1 598	10 922	12	7 152	8 771	11
	83 538	967	11 033	93 604	100	79 544	83 602	100
Total des placements de portefeuille	482 137	5 203	73 164	550 098		460 185	490 131	

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements.

Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement en fonction de facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation.

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2024

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, le Conseil a constaté une dépréciation des placements en actions mondiales de 4 400 000 \$ pour le fonds de dotation et de 900 000 \$ pour le fonds Killam. Pour tous les investissements restants dont le coût ajusté est inférieur à la juste valeur marchande au 31 mars 2024, le Conseil ne considère pas que ces placements ont subi une dépréciation durable.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et le fonds Killam. Il est exigé par testament que le fonds Killam soit investi séparément. Mis à part de ce fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2023 - 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 36 565 000 \$ (2023 - 32 563 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 130 169 000 \$ (2023 - 116 165 000 \$).

Toutes les transactions liées aux contributions grevées d'affectations d'origine externe sont au départ payées par le compte de banque général du Conseil ou reçues dans celui-ci, ce qui crée des soldes d'interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations d'origine externe dû au Conseil au 31 mars 2024 par les fonds spéciaux est de 4 278 000 \$ (2023 - 4 956 000 \$) alors que celui dû par le fonds Killam à la même date est de 2 138 000 \$ (2023 - 1 265 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, ainsi que ceux du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la prestation des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, de revenus fixes et dans des parts de sociétés en commandite dans cinq fonds de placements immobiliers et sept fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivants conformément à l'Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif varie selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Market value	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	14 %	10 %	14 %	20 %
Actions mondiales	51 %	40 %	46 %	55 %
Revenus fixes	19 %	10 %	20 %	35 %
Immobilier	5 %	0 %	10 %	15 %
Infrastructure	12 %	0 %	10 %	15 %
Marché monétaire/Trésorerie	0 %	0 %	0 %	10 %

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2024

Les sommes du marché monétaire ou de la trésorerie sont destinées à des placements ou au financement d'appels de fonds futurs relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto.

Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun de revenus fixes comprennent des revenus fixes, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements de revenus fixes.

La partie des revenus fixes universelles des fonds de revenus fixes est évalués en regard des rendements de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index et la partie des prêts hypothécaires est évalués en regard des rendements de l'indice obligataire à court terme FTSE Canada.

Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des propriétés immobilières commerciales au Canada, aux États-Unis et mondialement. Ces investissements sont mesurés par rapport à 50 % de l'indice ODCE de l'IFN et à 50 % de l'indice MSCI/REALPAC Canada Quarterly Property Fund.

Le fonds d'infrastructure comprend des portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majorée de 4,5 %.

5. Juste valeur et risques financiers

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes et mondiales, de revenus fixes et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires externes du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires externes des fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, au 31 mars, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

		2024	2023
Actifs et passifs financiers	Catégories aux fins de l'évaluation	Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable et juste valeur
Trésorerie	Juste valeur	48 519	108 169
Débiteurs	Coût amorti	4 492	3 327
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	550 098	490 131
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	Coût amorti	86 965	137 292
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	7 206	7 674

¹ La juste valeur des placements de portefeuille est présentée à la note 4.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

(en milliers de dollars)	2024				2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	48 519	-	-	48 519	108 169	-	-	108 169
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	62 945	-	62 945	-	57 107	-	57 107
Actions mondiales	-	234 126	-	234 126	-	199 501	-	199 501
Revenus fixes	-	63 893	22 114	86 007	-	61 827	21 072	82 899
Immobilier	-	-	20 908	20 908	-	-	18 399	18 399
Infrastructure	-	-	52 508	52 508	-	-	48 623	48 623
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	12 601	-	12 601	-	12 874	-	12 874
Actions mondiales	-	47 815	-	47 815	-	40 783	-	40 783
Revenus fixes	-	13 126	4 530	17 656	-	12 700	4 317	17 017
Immobilier	-	-	4 610	4 610	-	-	4 157	4 157
Infrastructure	-	-	10 922	10 922	-	-	8 771	8 771
	-	434 506	115 592	550 098	-	384 792	105 339	490 131
Total	48 519	434 506	115 592	598 617	108 169	384 792	105 339	598 300

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier :

(en milliers de dollars)	2024				2023			
	Fonds revenus fixes	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds revenus fixes	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	21 072	18 399	48 623	88 094	15 663	8 709	28 539	52 911
Total des gains (pertes) reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	160	(2 624)	35	(2 429)	(496)	(630)	3 712	2 586
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	14	(229)	3	(212)	(43)	(55)	323	225
Achats	868	5 362	5 774	12 004	5 948	10 648	16 943	33 539
Ventes	-	-	(1 927)	(1 927)	-	(273)	(894)	(1 167)
Solde de fermeture	22 114	20 908	52 508	95 530	21 072	18 399	48 623	88 094
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	4 317	4 157	8 771	17 245	3 606	2 234	4 561	10 401
Total des gains (pertes) reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	36	(619)	(194)	(777)	(118)	(140)	830	572
Achats	177	1 072	2 905	4 154	829	2 130	3 519	6 478
Ventes	-	-	(560)	(560)	-	(67)	(139)	(206)
Solde de fermeture	4 530	4 610	10 922	20 062	4 317	4 157	8 771	17 245

Analyse de sensibilité du niveau 3

Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2024

c) Gestion des risques

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à une variété de risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement*, qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. De plus, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant comme fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds de revenus fixes, et dans des parts de sociétés en commandite de cinq fonds immobiliers et de sept fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit des comptes débiteurs au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2024, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

Ces revenus sont temporairement investis dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir du compte à taux préférentiel d'une institution financière ou des placements du portefeuille donnent l'assurance que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. Les placements de portefeuille classés aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur peuvent être rachetés dans un délai maximal de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à ce que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux ainsi que pour le fonds Killam (2023 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2024 Total
Passifs financiers				
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	67 776	10 092	9 097	86 965
Créditeurs et charges à payer	6 560	646	-	7 206
	74 336	10 738	9 097	94 171

iii. Risques de marché

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Notes afférentes aux états financiers (suite) 31 mars 2024

Mesure du risque de marché

Les lignes qui suivent décrivent la sensibilité des placements de portefeuille du Conseil à une hausse ou à une baisse de 9,8 % des cours du marché. Le taux de sensibilité est utilisé dans les rapports internes sur les risques de marché présentés aux membres clés de la direction et représente l'évaluation que fait la gestion des changements raisonnablement possibles de la valeur d'un placement ou d'un portefeuille de placements en conséquence des fluctuations des cours du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de quatre ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2024, une fluctuation de 9,8 % de la valeur marchande (2023 : 9,8 %), alors que toutes les autres variables restaient constantes, entraînerait une modification des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe de 53 910 000 \$ (2023 : 48 033 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des placements de portefeuille.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions, et dans des parts de sociétés en commandite dans cinq fonds de placements immobiliers et sept fonds d'infrastructure.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché ou taux préférentiel. L'objectif du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans un fonds commun de revenus fixes sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars américains et en euros.

À la date de l'état de la situation financière, la portion de son portefeuille de placements non libellée en dollars canadiens représente 44 045 000 \$ (2023 - 42 405 000 \$). En comparaison avec l'ensemble des actifs financiers du Conseil de 601 947 000 \$ (2023 - 601 627 000 \$), le risque de change est considéré comme négligeable.

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant le personnel que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigé des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi du personnel. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1er janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,02 fois le taux de cotisation exigé du personnel (2023 : 1,02); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé du personnel (2023 : 1,00).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Cotisations de l'employeur	2 980	2 644
Cotisations du personnel	2 845	2 514

b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à son personnel, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler depuis 2012. Les membres du personnel ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel du personnel.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	135	134
Coût des services rendus	-	1
Indemnités payées au cours de l'exercice	(89)	-
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	46	135

c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes du personnel. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires au personnel retraité. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires.

L'obligation au 31 mars 2024 a été déterminée au moyen d'une évaluation des résultats basée sur les données sur les membres au 30 novembre 2023. L'obligation au 31 mars 2023 a été déterminée au moyen d'une évaluation des résultats basée sur les données relatives aux membres au 31 mars 2022.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Obligation nette au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 844	5 033
Coût des services rendus au cours de l'exercice	246	274
Frais d'intérêts	145	121
Prestations versées	(135)	(128)
Gains actuariels	(214)	(456)
	4 886	4 844
Gains actuariels nets non amortis	1 023	742
Obligation nette au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	5 909	5 586

Le gain ou perte net actuariel résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe de membres du personnel qui est de treize ans.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	3.0 %	2.4 %
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	3.4 %	3.0 %
Augmentation (diminution) du taux du coût des soins dentaires	5.0 %	(2.2 %)
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	5.4 %	5.5 %
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4.0 %	4.0 %
Exercice où le taux ultime sera atteint	2040	2040

7. Revenus reportés - contributions grevées d'affectation d'origine externe

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 11).

(en milliers de dollars)	2024	2023
Solde d'ouverture	74 667	75 817
Transfert des revenus nets de placements (note 12)		
Revenus nets de placements	5 203	4 029
Utilisation des fonds	(2 054)	(2 711)
	3 149	1 318
Gains (pertes) non réalisés sur placements de portefeuille	8 781	(2 625)
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	(208)	157
Solde de fermeture	86 389	74 667

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

8. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)	Logiciels informatiques	Matériel informatique	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2023	6 278	2 957	1 956	7 807	18 998
Acquisitions	237	70	43	72	422
Transfert de travaux en cours	-	-	-	-	-
Dispositions	-	(75)	(18)	-	(93)
Solde de fermeture au 31 mars 2024	6 515	2 952	1 981	7 879	19 327
Amortissement cumulé					
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2023	3 346	2 171	1 263	4 202	10 982
Charge d'amortissement	834	336	109	338	1 617
Dispositions	-	(62)	(16)	-	(78)
Solde de fermeture au 31 mars 2024	4 180	2 445	1 356	4 540	12 521
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	2 932	786	693	3 605	8 016
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	2 335	507	625	3 339	6 806

9. Actifs de la Banque d'art

(en milliers de dollars)	2024	2023
Solde d'ouverture	19 849	19 363
Acquisitions	77	542
Dispositions/dons	(2)	(56)
Solde de fermeture	19 924	19 849

La Banque d'art du Conseil possède la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit 17 239 (2023 : 17 226) peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes réalisés par 3 245 (2023 : 3 235) artistes. Elle loue ses actifs à des parties intéressées, et au 31 mars 2024, 3 934 œuvres (2023 : 4 016) étaient prêtées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001, et une mise à jour importante a eu lieu en 2010. Il arrive qu'une œuvre soit évaluée individuellement lorsque la direction a connaissance d'un événement (reconnaissance particulière, type d'œuvres d'art ou décès de l'artiste) susceptible d'en modifier la valeur. La valeur totale des actifs de la Banque d'art au 31 mars 2024 est estimée à 73 248 000 \$ (2023: 73 219 000 \$).

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

On estime que les valeurs résiduelles de ces actifs sont supérieures au prix de leur acquisition – ou de leur évaluation indépendante dans les cas de dons – et aux coûts d’encadrement, d’installation et d’envoi; par conséquent, les actifs de la Banque d’art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d’art selon son évaluation du risque.

10. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d’instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle de grande qualité et douze instruments de prestige. Le Conseil gère en outre le prêt d’un archet de violon de première qualité et de douze instruments, sept prêtés par des donateurs anonymes et six prêtés par cinq autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d’assurer leur protection. La valeur de la Banque d’instruments de musique au 31 mars 2024 était évaluée à 96 830 000 \$, montant converti d’une valeur de 71 335 000 \$ US au taux de change de 1,36 du 31 mars 2024 (2023 : 95 729 000 \$, montant converti d’une valeur de 70 735 000 \$ US au taux de change de 1,35 du 31 mars 2023).

Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d’expertise, en dollars américains.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

11. Excédent accumulé

(en milliers de dollars)	2024	2023
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000	50 000
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de l'exercice	261 445	253 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	10 000	8 000
Solde à la fin de l'exercice	271 445	261 445
Excédent		
Solde au début de l'exercice	26 516	24 363
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(10 000)	(8 000)
Excédent pour l'exercice	11 282	10 153
Solde à la fin de l'exercice	27 798	26 516
Total de l'excédent accumulé des activités	386 812	375 530
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Solde au début de l'exercice	23,510	31 594
Variations de la juste valeur	29 444	(8 084)
Solde à la fin de l'exercice	52 954	23 510
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	439 766	399 040

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

12. Revenus nets de placements réalisés

(en milliers de dollars)	2024	2023
(Pertes) gains sur disposition et dépréciation de placements de portefeuille	(4 611)	247
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(3 149)	(1 318)
Gains nets sur conversion de devises	43	40
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis	22 716	15 670
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions - encaissés	10 039	7 402
Frais de gestion du portefeuille	(1 680)	(1 922)
	23 358	20 119

13. Résultats nets de la banque d'art

(en milliers de dollars)	2024	2023
Revenus de location	(1 762)	(1 668)
Autres revenus	(212)	(218)
Frais administratifs	2 094	1 849
	120	(37)

14. Commission Canadienne pour l'UNESCO

(en milliers de dollars)	2024	2023
Dépenses de programmes	940	1 031
Programmes – contributions reçues	(25)	(154)
Frais administratifs	1 741	1 633
	2 656	2 510

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

15. Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie

(en milliers de dollars)	2024	2023
(Augmentation) diminution des débiteurs	(1 165)	7 431
Diminution des subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	(50 327)	(27 539)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	66	(1 777)
Diminution des revenus reportés	(412)	(707)
Variation nette	(51 838)	(22 592)

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

16. Obligations et engagements contractuels

a) Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

Les subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements relatifs à ces paiements dans les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2024 totalisaient 330 000 000 \$. Les paiements futurs pour les subventions au 31 mars 2024 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2025	154 854
2026	121 416
2027	36 318
2028	17 412

Les engagements pour les années futures liés aux subventions, aux paiements aux autrices et auteurs et aux prix comprennent des transactions avec des apparentés totalisant 7 759 000 \$.

b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour les locaux. Les paiements futurs reliés aux contrats de location-exploitation en date du 31 mars 2024 totalisaient 49 565 000 \$. Les paiements futurs liés aux contrats de location-exploitation au 31 mars 2024 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	
2025	4 650
2026	4 727
2027	4 809
2028	4 888
2029	5 067
2030-2034	25 424

c) Engagements de placements

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Puisque ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé au 31 mars 2024 est de 11 641 000 \$. Ces engagements seront payés grâce à notre solde de trésorerie existant auprès de notre dépositaire et à la vente d'actifs actuellement investis principalement dans des fonds d'actions.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2024

d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement pour les années à venir. Les paiements pour les années à venir liés à ces engagements au 31 mars 2024 totalisaient 8 048 000 \$. Les paiements annuels futurs au 31 mars 2024 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Moins de 7 ans	Total
Immobilisations corporelles	480	-	480
Administration générale	2 096	1 068	3 164
Services à la communauté artistique	903	918	1 821
Prestation des programmes de transfert	1 920	40	1 960
Commission canadienne pour l'UNESCO	156	75	231
Résultats nets de la Banque d'art	392	-	392

Les autres engagements pour les années à venir comprennent des transactions avec des parties liées totalisant 521 000 dollars, dont 311 000 dollars pour l'administration générale, 150 000 dollars pour les services à la communauté artistique et 60 000 dollars pour la prestation des programmes de transfert.

17. Opérations entre apparentés

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil a défini les postes clés de la direction comme étant les membres du comité de direction et les membres du conseil d'administration. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des charges totalisant 6 268 000 \$ (2023 : 5 574 000 \$) et a inscrit des revenus de location tirés des actifs de la Banque d'art, des contributions et d'autres revenus totalisant 1 333 000 \$ (2023 : 1 393 000 \$) avec des apparentés. En outre, le Conseil a reçu 369 339 000 \$ (2023 - 423 423 000 \$) du gouvernement du Canada par le biais de crédits parlementaire.

Au cours de l'exercice, le Conseil a bénéficié gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Aucun coût n'est enregistré dans les états financiers pour ces services.

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2024	2023
Débiteurs	2 407	1 076
Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix à payer	1 150	3 322
Créditeurs et charges à payer	1 198	352
Revenus reportés	280	517
Frais payés d'avance	-	84

Tableau 1 - Subventions, paiements aux créatrices et créateurs et prix par service

(en milliers de dollars)	2024	2023
Programmes d'aide aux arts		
Explorer et créer	100 414	119 125
Inspirer et enraciner	80 327	80 449
Appuyer la pratique artistique	37 905	39 107
Rayonner au Canada	29 776	28 138
Rayonner à l'international	16 650	17 982
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	18 397	15 874
Fonds stratégie numérique	-	550
Fonds d'innovation stratégique	-	4 831
Investissement stratégiques	25 304	2 970
Fonds de réouverture pour les activités et expérience en personne suite à la COVID-19	-	48 634
Programme de Relance des arts et de la culture au Canada (PRACC)	-	8 820
Prix	1 011	1 079
Droit de prêt public	14 783	14 805
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	80	560
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Molson	100	100
Prix Vida Peene	-	124
Autres prix et bourses < 100 000 \$	321	326
	325 568	383 974

Tableau 2 - Autres charges

(en milliers de dollars)

	2024			2023
	Prestation des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Salaires et avantages sociaux	23 110	11 992	35 102	31 968
Comités des pairs et de consultation	3 063	-	3 063	2 328
Locaux	-	4 055	4 055	4 106
Services professionnels et spéciaux	3 215	3 506	6 721	6 821
Amortissement	817	800	1 617	1 619
Gestion de l'information	645	1 753	2 398	2 254
Déplacements du personnel	181	78	259	252
Présentations des prix	495	-	495	489
Impression, publication et reprographie	21	222	243	313
Communications	-	181	181	235
Charges et matériel de bureau	21	142	163	163
Charges des réunions, y compris les honoraires des membres	28	196	224	207
Charges diverses	9	34	43	17
	31 605	22 959	54 564	50 772

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)

	2024	2023
Partenariat et réseautage	1 636	1 185
Recherche et consultation	1 253	1 449
Coûts des événements	241	125
	3 130	2 759